

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1621

6 juin 2016

SOMMAIRE

| | | | |
|---------------------------------------------|-------|-------------------------------------------------------------------------------|-------|
| Atl Invest S.A. | 77775 | Intellectual Property One S.à r.l. | 77779 |
| AUX Canada Acquisition 3 S.à r.l. | 77775 | Intercontinental Group for Commerce Indus- try and Finance S.A., SPF | 77780 |
| Baystone S.A. | 77776 | Intesa Sanpaolo House Immo S.A. | 77780 |
| Bay Views S.A. | 77776 | ISUN Fashion Europe | 77781 |
| Baywatch Holding S.à r.l. | 77776 | JP Residential VII S.à r.l. | 77764 |
| BCP Cayman Family OSUM S.à r.l. | 77777 | JP Residential X S.à r.l. | 77764 |
| Bluegrass Investments S.A. | 77777 | JP Residential XV S.à r.l. | 77764 |
| Brooklyn Investments S.A. | 77777 | Kamace Invest S.A. | 77765 |
| Centrchukmorneftegaz Sàrl | 77778 | Karmorneftegaz SARL | 77765 |
| Cumber S.A. | 77778 | Kentas AG | 77766 |
| Deutsche Asset Management S.A. | 77778 | Kompassi S.à r.l. | 77783 |
| Garden Flower S.A. | 77782 | KSH Europe Holdings S.à r.l. | 77766 |
| GCS Holdco Finance II S.à r.l. | 77782 | Larch Investment S.à r.l. | 77767 |
| GHK Investmentfund-FIS | 77782 | LPIInvest | 77807 |
| Gland Mortgage S.à r.l. | 77782 | Myway Invest S.A. | 77806 |
| Go S.A. | 77783 | Panoptic Luxembourg S.A. | 77779 |
| Grape Hospitality Lux Austria S.à r.l. | 77792 | Plena Holding S.A. | 77762 |
| GVM Consulting S.A. | 77781 | Sphinx Topco S.à r.l. | 77767 |
| IDI Lux S.à r.l. | 77779 | The Bank of New York Mellon (Luxembourg) S.A. | 77798 |
| Immo-Alz, s.à r.l. | 77804 | Yuzhchukmorneftegaz Sàrl | 77808 |
| Immo Foire S.A. | 77780 | | |
| Inspiro.me | 77779 | | |
| Insula S.A. | 77780 | | |

Plena Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 24.590.

L'an deux mille seize, le deux mars.

Par-devant Nous Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Se réunit

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PLENA HOLDING S.A., «la Société», ayant son siège social à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 24.590, constituée suivant acte reçu le 10 juillet 1986, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 284 du 9 octobre 1986 et dont les statuts ont été modifiés la dernière fois par acte du 21 décembre 2006, publié au Mémorial C n°463 du 27 mars 2007.

Bureau

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Mademoiselle Suet Sum WONG, juriste, demeurant professionnellement à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

Le Président désigne comme secrétaire et l'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Patrick VAN HEES, juriste, demeurant professionnellement à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

Composition de l'assemblée

Le capital social de la Société, d'un montant de EUR 8.000.000,- (huit millions euros), est représenté par 320.000 (trois cent vingt mille) actions nominatives d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune. La désignation des actionnaires présents ou représenté à l'Assemblée a été portée sur une liste de présence.

Exposé du Président

Le Président expose et requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- Que la Société a été constituée le 10 juillet 1986 pour une durée déterminée de trente ans, mais qu'elle peut être prorogée conformément à la loi, comme stipulé à l'article 4 des statuts.

II.- Que l'Assemblée a l'ordre du jour suivant:

1. Adoption d'une durée illimitée.

2. Modification de l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4.** La durée de la Société est illimitée».

3. Stipulation de la forme nominative des actions.

4. Modification de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le montant du capital social est de EUR 8.000.000,- (huit millions d'euros), représenté par 320.000 (trois cent vingt mille) actions d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, qui sont et resteront toutes nominatives.»

5. Suppression du capital autorisé.

6. Modification de l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.»

7. Suppression de l'article 14 des statuts relatif à l'affectation d'actions par les administrateurs et le commissaire en garantie de leur gestion.

8. Renumerotation des articles suivants.

9. Fixation de la date de l'assemblée générale ordinaire au premier mardi de juin.

10. Modification de l'article 14 (ancien 15) des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 14.** L'assemblée générale ordinaire se réunira le premier mardi du mois de juin à 14.00 heures, dans la commune où se trouve le siège social, soit à ce dernier, soit à l'endroit indiqué dans les convocations. Si ce jour est férié, l'assemblée générale ordinaire sera reportée au jour ouvrable suivant.

Les actionnaires peuvent se faire représenter par un mandataire même non actionnaire.»

11. Suppression du deuxième paragraphe de l'article 16 (ancien 17).

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence qui restera annexée au présent procès-verbal ainsi que les procurations, après signature par les mandataires, les membres du bureau et le notaire.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Délibération et résolutions prises par l'Assemblée

Ces faits reconnus exacts par l'Assemblée, celle-ci, après avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide que la durée de la Société est illimitée.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4.** La durée de la Société est illimitée».

Troisième résolution

L'Assemblée décide que désormais, les actions ne pourront être que sous forme nominative.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le montant du capital social est de EUR 8.000.000,- (huit millions d'euros), représenté par 320.000 (trois cent vingt mille) actions d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, qui sont et resteront toutes nominatives.».

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de supprimer le capital autorisé.

Sixième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.».

Septième résolution

L'Assemblée décide de supprimer l'article 14 des statuts relatif à l'affectation d'actions par les administrateurs et le commissaire en garantie de leur gestion, la loi qui l'exigeait ayant été abrogée.

Huitième résolution

En conséquence de la suppression de l'article 14 des statuts, l'Assemblée décide de renuméroter les articles suivants.

Neuvième résolution

Etant donné que l'article 70 de la loi sur les sociétés commerciales dispose que l'assemblée annuelle doit être tenue dans les six mois de la clôture de l'exercice, l'assemblée décide de fixer la date de l'assemblée générale ordinaire au premier mardi de juin au lieu de juillet.

Dixième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 14 (ancien 15) des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 14.** L'assemblée générale ordinaire se réunira le premier mardi du mois de juin à 14.00 heures, dans la commune où se trouve le siège social, soit à ce dernier, soit à l'endroit indiqué dans les convocations. Si ce jour est férié, l'assemblée générale ordinaire sera reportée au jour ouvrable suivant.

Les actionnaires peuvent se faire représenter par un mandataire même non actionnaire.».

Onzième résolution

S'agissant d'une disposition transitoire ne présentant plus aucun intérêt, l'assemblée décide de supprimer le deuxième paragraphe de l'article 16 (ancien 17).

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison des présentes est évalué à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

Dont procès-verbal, fait et dressé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture de tout ce qui précède, donnée à l'assemblée en langue d'elle connue, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec Nous, notaire.

Signé: S.S. WONG, P. VAN HEES, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 03 mars 2016. Relation: 1LAC/2016/7283. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 2016.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2016079675/114.

(160045101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2016.

JP Residential VII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 110.831.

Nach ihrer Adressänderung, befindet sich der Sitz der Jargonnant Partners S.à r.l., Teilhaberin der Gesellschaft, nunmehr in der 35, rue Glesener, L-1631 Luxembourg.

Für gleichlautenden Auszug, zur Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 24. März 2016.

JP Residential VII S.à r.l.

Diane Wolf

Référence de publication: 2016084263/14.

(160051463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2016.

JP Residential X S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 156.947.

Nach ihrer Adressänderung, befindet sich der Sitz der Jargonnant Partners S.à r.l., Teilhaberin der Gesellschaft, nunmehr in der 35, rue Glesener, L-1631 Luxembourg

Für gleichlautenden Auszug, zur Veröffentlichung im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 22. März 2016.

JP Residential X S.à r.l.

Diane Wolf

Référence de publication: 2016084264/14.

(160050924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2016.

JP Residential XV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 201.074.

Nach ihrer Adressänderung, befindet sich der Sitz der Jargonnant Partners S.à r.l., Teilhaberin der Gesellschaft, nunmehr in der 35, rue Glesener, L-1631 Luxembourg.

Für gleichlautenden Auszug, zur Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 24. März 2016.

JP Residential XV S.à r.l.

Diane Wolf

Référence de publication: 2016084269/14.

(160051565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2016.

Karmorneftegaz SARL, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 175.395.

—
RECTIFICATIF

Extrait

Ce dépôt rectifie le dépôt numéro L150191114 déposé et enregistré auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg en date du 22 octobre 2015.

Il convient de lire que l'adresse de la Société est la suivante: 22 rue Goethe, L-1637 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Référence de publication: 2016084274/15.

(160051327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2016.

Kamace Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 180.470.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille seize, le dix-sept mars;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signé;

A COMPARU:

Monsieur Florian VIGHIER, domicilié au 10, route de la Genevrausaz, CH-1822 Chernex,

ci-après le "Mandant"

ici représenté par Monsieur Amaury LUDES, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

ci-après le "Mandataire"

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le Mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Le Mandant, représenté comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter:

1) Que la société anonyme "KAMACE INVEST S.A.", établie et ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 180470 (la "Société"), a été constituée le 11 septembre 2013 suivant acte reçu par Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2798 du 8 novembre 2013;

2) Que le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par trente et un mille (31.000) actions d'une valeur nominale de un euro (1,- EUR) chacune, entièrement libérées;

3) Que le Mandant est le seul propriétaire de toutes actions de la Société (l'"Actionnaire Unique");

4) Que l'Actionnaire Unique déclare avoir parfaite connaissance des Statuts et de la situation financière de la Société et qu'il déclare approuver les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2015;

5) Que l'Actionnaire Unique prononce explicitement la dissolution de la Société et sa mise en liquidation, avec effet en date de ce jour;

6) Que l'Actionnaire Unique se désigne comme liquidateur de la Société, et agissant en cette qualité, il aura pleins pouvoirs de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte;

7) Que l'Actionnaire Unique, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, que tout le passif de la Société est réglé ou dûment provisionné et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment couvert; en outre il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus, et donc non

payés, il assume l'obligation irrévocable de payer ce passif éventuel et qu'en conséquence de ce qui précède tout le passif de la Société est réglé;

8) Que l'Actionnaire Unique déclare qu'il reprend tout l'actif de la Société et qu'il s'engage à régler tout le passif de la Société comme indiqué au point 7) ci-dessus;

9) Que l'Actionnaire Unique déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission d'actions ou de toutes autres valeurs et tous les certificats d'actions au porteur, le cas échéant, seront annulés, et ceci en présence du notaire instrumentant;

10) Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exécution de leur mandat;

11) Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à neuf cents euros.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au Mandataire du comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit Mandataire a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: A. LUDES, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 22 mars 2016. 2LAC/2016/6236. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 23 mars 2016.

Référence de publication: 2016084282/59.

(160051278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2016.

Kentas AG, Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 34.895.

Par décision de l'assemblée générale annuelle tenue le 3 mars 2016, le mandat des administrateurs Madame Rita STRUBEL, Monsieur Bernhard HERRMANN et Monsieur Wolfram STÖFFLER et du commissaire aux comptes, AUDIT TRUST S.A., sont renouvelés jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2021.

Luxembourg, le 23.03.2016.

Pour: KENTAS A.G.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2016084284/15.

(160051604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2016.

KSH Europe Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 37.651,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 170.057.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2016.

Référence de publication: 2016084286/10.

(160051290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2016.

**Sphinx Topco S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Larch Investment S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 203.541.

In the year two thousand and sixteenth, on the sixteenth day of March.

Before Us Maître Jacques KESSELER, notary residing in Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared

BPPG German Topco S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) and being registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 203.542 (the "Sole Shareholder");

represented by Ms Miroslava Jassova, lawyer, professionally residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 16 March 2016 which after having been signed ne varietur shall remain attached to the present deed to be submitted together with it to the registration formalities,

being the Sole Shareholder of Larch Investment S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg and being registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 203.541 (the "Company"), incorporated by a deed of Maître Jacques KESSELER, notary residing in Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg, dated 18 January 2016, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial").

The articles of association of the Company have never been amended since the incorporation of the Company.

The appearing party, represented as stated above, declared and the notary recorded as follows:

I. That the appearing party is the Sole Shareholder of the Company and holds the five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euros (EUR 25) each in issue in the Company so that the entire share capital is represented and decisions can be validly taken by the Sole Shareholder.

II. That the Sole Shareholder wishes to take decisions on the items of the following agenda:

Agenda

1) Change of the name of the Company into "Sphinx Topco S.à r.l." and consequent amendment of Article 1 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

" Art. 1. Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "Sphinx Topco S.à r.l." (the "Company") is existing among the subscribers and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation."

2) Amendment and restatement of the articles of association in their entirety to reflect the new name of the Company and to change the language of the articles of association from French to German so that the articles of association are worded in English followed by a German translation as set forth in the second resolution below.

Thereafter the following resolutions were passed by the Sole Shareholder of the Company:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to change the name of the Company into "Sphinx Topco S.à r.l." and to consequentially amend Article 1 of the articles of association as follows:

" Art. 1. Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "Sphinx Topco S.à r.l." (the "Company") is existing among the subscribers and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation."

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to amend and restate the articles of association of the Company in their entirety to take into account the above resolution and to change the language of the articles of association from French to German so that the articles of association are worded in English followed by a German translation as set below:

Art. 1. Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "Sphinx Topco S.à r.l." (the "Company") is existing among the subscribers and all persons who will become shareholders thereafter.

The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company shall be the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner

as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may also carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of real estate, properties and real estate rights in Luxembourg and abroad as well as any participations in any real estate enterprise or undertaking in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations and assets.

The Company may further give guarantees (including up-stream and side-stream), grant security interests, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may also acquire loans including at a discount, originate loans and lend funds under any form, advance money or give credit on any terms including without limitation resulting from any borrowings of the Company or from the issue of any equity or debt securities of any kind to any person or entity as it deems fit in relation to any real estate enterprise or undertaking. The Company may enter into swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions, and, without prejudice to the generality of the foregoing, employ any techniques and instruments in connection with its real estate activities. The Company may also enter into any guarantees, contracts of indemnities, security interests and any other equivalent agreements in order to receive the benefit of any guarantee and/or security interest granted in the context of such real estate activities. The Company may undertake any roles necessary in connection with such lending activity including, without limitation, the role of arranger, lead manager, facility agent, security agent, documentation agent. The Company shall not undertake such real estate lending or real estate loan acquisition activities in a way that would require it to be regulated pursuant to the Luxembourg act dated 5 April 1993 on the financial sector, as amended or any future act or regulation amending or replacing such act.

The Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purposes.

In particular, the Company will provide the companies within its portfolio with the services necessary to their administration, control and development. For that purpose, the Company may require and retain the assistance of other advisors.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) represented by five hundred (500) shares with a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25) each.

The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association and the Company may proceed to the repurchase of its other shares upon resolution of its shareholders.

Any available share premium shall be distributable.

Art. 6. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy-five per cent (75%) of the Company's share capital.

Art. 7. Management of the Company. The Company is managed by one or several managers who do not need to be shareholders.

The sole manager or as the case may be, the board of managers, is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of disposal and administration falling within the purposes of the Company. All powers not expressly reserved by the law or by the articles of association to the general meeting shall be within the competence of the sole manager or as the case may be, the board of managers.

Vis-à-vis third parties the sole manager or as the case may be, the board of managers, has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company and not reserved by law or these articles of association to the general meeting of shareholders.

The managers are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but their appointment may also be revoked with or without cause (*ad nutum*) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also at any time be held by conference call or similar means only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company.

The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman of that meeting or, in its absence, by any two managers. Copies or excerpts of such minutes shall be signed by the chairman of that meeting or by any two managers.

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the sole signature of anyone of the managers. In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager (if there is only one) or as the case may be the board of managers or anyone of the managers.

Art. 8. Liability of the Managers. The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer:

(i) against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

(ii) with respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

(iii) in the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including directors and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this article.

Art. 9. Shareholder voting rights. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Art. 10. Shareholder meetings. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting, the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the articles of association are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change the nationality of the Company are to be taken by shareholders representing one hundred percent (100%) of the issued share capital.

At no time shall the Company have more than thirty (30) shareholders. At no time shall an individual be allowed to become a shareholder of the Company.

Art. 11. Accounting Year. The accounting year begins on 1st January of each year and ends on 31st December of the same year.

Art. 12. Financial Statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or, as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 13. Distributions. Out of the net annual profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves and premium but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 14. Dissolution. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

Art. 15. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 16. Applicable law. For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day before mentioned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party the present deed is worded in English followed by and German translation. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the German texts, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Folgt die Deutsche Übersetzung des Vorstehenden Textes:

Im Jahre zweitausendsechzehn, am sechszehnten Tag des Monats März.

Vor dem Notar Jacques KESSELER, mit Amtssitz in Pétange, Großherzogtum Luxemburg.

Ist erschienen

BPPG German Topco S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), luxemburgischen Rechts mit Sitz in 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxemburg, deren Gesellschaftskapital zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500) beträgt, und eingetragen ist im Registre de Commerce et des Sociétés in Luxemburg unter der Nummer B 203.542 (der „Alleinige Gesellschafter“),

hier vertreten durch Frau Miroslava Jassova, Juristin, beruflich wohnhaft in Luxemburg, aufgrund einer Vollmacht vom 16. März 2016, welche nach Unterzeichnung ne varietur der Urkunde beigefügt sein wird, um mit dieser Urkunde bei der Registrierungsbehörde eingereicht zu werden,

als Alleiniger Gesellschafter der Larch Investment S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) luxemburgischen Rechts, mit Gesellschaftssitz in 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxemburg, und eingetragen ist im Registre de Commerce et des Sociétés in Luxemburg unter der Nummer B 203.541 (die „Gesellschaft“), gegründet am 18. Januar 2016 durch Urkunde des Notars Maître Jacques KESSELER, mit Amtssitz in Pétange, Großherzogtum Luxemburg, wurde noch nicht veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (das „Mémorial“).

Die Satzung der Gesellschaft wurde nie abgeändert seit der Gründung der Gesellschaft.

Die erschienene Partei, wie oben dargestellt vertreten, erklärte und ersuchte den Notar folgendes zu beurkunden:

I. Die erschienene Partei ist der Alleinige Gesellschafter der Gesellschaft und hält fünfhundert (500) ausgegebenen Anteile mit einem Nennwert von je fünfundzwanzig Euro (EUR 25), so dass das gesamte Gesellschaftskapital vertreten ist, und rechtsgültig über alle Punkte der Tagesordnung entschieden werden kann:

II. Der Alleinige Gesellschafter wünscht Beschlüsse über die folgenden Punkte der Tagesordnung zu treffen:

Agenda

1) Die Namensänderung der Gesellschaft in „Sphinx Topco S.à r.l.“ und folgliche Änderung des Artikels 1 der Satzung der Gesellschaft, welcher wie folgt lauten soll.

„ **Art. 1. Gesellschaftsname.** Eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) mit dem Namen „Sphinx Topco S.à r.l.“ (die „Gesellschaft“) besteht zwischen den jetzigen Gesellschaften und allen Personen, die gegebenenfalls zukünftig als Gesellschafter eintreten. Die Gesellschaft wird durch die vorliegende Satzung und durch die entsprechende Gesetzgebung geregelt.“

2) Änderung und Neuformulierung der Satzung der Gesellschaft in ihrer Gesamtheit um, unter anderem, den neuen Namen der Gesellschaft zu ändern und die Sprache der Satzung der Gesellschaft von Französisch zu Deutsch zu ändern, sodass selbige fortan in englischer Sprache mit nachfolgender deutscher Übersetzung, wie im zweiten Beschluss beschrieben lautet, verfasst sein soll.

Daraufhin fasste der Alleinige Gesellschafter die folgenden Beschlüsse:

Erster Beschluss

Der Alleinige Gesellschafter beschloss, den Namen der Gesellschaft in „Sphinx Topco S.à r.l.“ abzuändern und den Artikel 1 der Satzung wie folgt abzuändern:

„ **Art. 1. Gesellschaftsname.** Eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) mit dem Namen „Sphinx Topco S.à r.l.“ (die „Gesellschaft“) besteht zwischen den jetzigen Gesellschaften und allen Personen, die gegebenenfalls zukünftig als Gesellschafter eintreten. Die Gesellschaft wird durch die vorliegende Satzung und durch die entsprechende Gesetzgebung geregelt.“

Zweiter Beschluss

Der Alleinige Gesellschafter hat beschlossen die Gesellschaftssatzung in ihrer Gesamtheit abzuändern, sodass der obenstehende Beschluss berücksichtigt wird und die Sprache der Satzung von Französisch zu Deutsch geändert wird, wobei deren deutsche Fassung die englische Fassung der Satzung nachfolgt, somit wie folgt lautet:

Art. 1. Gesellschaftsname. Eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) mit dem Namen „Sphinx Topco S.à r.l.“ (die „Gesellschaft“) besteht zwischen den jetzigen Gesellschaften und allen Personen, die gegebenenfalls zukünftig als Gesellschafter eintreten. Die Gesellschaft wird durch die vorliegende Satzung und durch die entsprechende luxemburgische Gesetzgebung geregelt.

Art. 2. Gesellschaftszweck. Zweck der Gesellschaft ist das Halten von Beteiligungen in jeder beliebigen Form an in- und ausländischen Gesellschaften sowie jede andere Form von Investitionen, sowie den Erwerb durch Kauf, Zeichnung oder andere Art und Weise wie Übertragung durch Verkauf oder Tausch von Finanzinstrumenten jeder Art und die Verwaltung, Aufsicht und Entwicklung ihres Portfolios.

Die Gesellschaft kann ebenfalls alle Transaktionen welche sich auf direkten oder indirekten Erwerb von Grundbesitz, Eigentum, und Grundbesitzrechte in Luxemburg oder im Ausland oder auf den Erwerb von Beteiligungen an Unternehmen welche im Besitz von Grundrechten sind oder von Unternehmensbeteiligungen jedweder Form beziehen, durchführen sowie die Verwaltung, Aufsicht und Entwicklung dieser Beteiligungen und dieses Vermögen ausführen.

Die Gesellschaft kann Bürgschaften geben (einschließlich up-stream und side-stream Bürgschaften), Sicherheiten leisten, Darlehen ausgeben oder die Gesellschaften an denen die Gesellschaft direkte oder indirekte Beteiligungen besitzt oder die zur Gruppe von Gesellschaften gehört, der die Gesellschaft angehört, in jeder anderen Form unterstützen.

Die Gesellschaft kann außerdem in jeder beliebigen Form Darlehen erwerben, auch mit Preisnachlass, Darlehen vergeben, Kapital verleihen, sowie Vorschüsse gewährleisten oder unter jeglichen Konditionen Kredite vergeben, einschließlich und ohne Einschränkungen derer Kredite, in Bezug auf ein Immobilien-Unternehmen oder -Unterfangen, die sich von jeglichen Kreditaufnahmen der Gesellschaft oder von der Ausgabe von Kapital oder Schuldtitel jeglicher Art an alle Personen und Unternehmen, für die es für richtig empfunden wurde, ergeben. Die Gesellschaft kann Swaps, Futures, Forwards, derivative Instrumente, Optionen, Rückkäufe, Wertpapierverleihe und ähnliche Transaktionen abschließen und unbeschadet der Allgemeingültigkeit des Vorstehenden, jegliche Methode und Instrumente im Zusammenhang mit ihren Immobiliengeschäften einsetzen. Die Gesellschaft kann auch jegliche Verträge über Garantien, Entschädigungen, Sicherheiten und alle weiteren äquivalente Verträge abschließen, so dass der Nutzen der, im Rahmen solcher Immobiliengeschäfte vergebenen, Garantien und/oder Sicherheiten ihr zu Gute kommen kann. Die Gesellschaft kann im Rahmen solcher Immobiliengeschäfte jegliche erforderliche Rolle übernehmen, einschließlich und ohne Einschränkungen der Rolle des Arranger, lead Manager, Facility Agent, Security Agent, Documentation Agent. Die Gesellschaft wird die Tätigkeit der Immobilienfinanzierung oder des Immobilienkrediterwerbs nicht in einer Weise ausüben, die eine Regulierung erfordern würde gemäß der geänderten Fassung des Gesetzes des 5. Aprils 1993 bezüglich des Finanzsektors oder jeglichen zukünftigen Gesetzes oder Regulierungsmaßnahme, die dieses Gesetz abändern oder ersetzen sollte.

Die Gesellschaft kann alle geschäftlichen, technischen, finanziellen ebenso wie alle andere direkt oder indirekt verbundenen Tätigkeiten welche die Erfüllung des Geschäftszwecks in den oben genannten Bereichen erleichtern, vornehmen.

Unter anderem wird die Gesellschaft allen Gesellschaften ihres Portfolios die für die Verwaltung, Entwicklung und Aufsicht dieser Gesellschaften notwendigen Leistungen zur Verfügung stellen. Für diesen Zweck kann die Gesellschaft die Unterstützung anderer Berater beanspruchen und auf solche zurückgreifen.

Art. 3. Geschäftsdauer. Die Gesellschaft ist auf unbegrenzte Dauer gegründet.

Art. 4. Gesellschaftssitz. Die Gesellschaft hat ihren Sitz in Luxemburg-Stadt, Großherzogtum Luxemburg. Dieser kann, durch Beschluss einer außerordentlichen Generalversammlung der Gesellschafter die sich, in der für die Abänderung der Satzung vorgesehenen Art und Weise beraten, an jeden Ort im Großherzogtum Luxemburg verlegt werden.

Der eingetragene Sitz der Gesellschaft kann durch Beschluss des Geschäftsführers, beziehungsweise durch die Geschäftsführung innerhalb der Gemeinde verlegt werden.

Die Gesellschaft kann Geschäfts- und Zweigstellen in Luxemburg und im Ausland errichten.

Sollte der Geschäftsführer, oder im Falle einer Geschäftsführung die Geschäftsführung, feststellen, dass außerordentliche politische, wirtschaftliche oder soziale Ereignisse eingetreten sind oder unmittelbar bevorstehen welche die normalen Tätigkeiten der Gesellschaft an ihrem eingetragenen Sitz oder die problemlose Kommunikation zwischen diesem Sitz und Personen im Ausland beeinträchtigen könnten, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend bis zum vollständigen Ende solcher ungewöhnlichen Umstände ins Ausland verlegt werden; derartige vorläufige Maßnahmen haben keine Auswirkung auf die staatliche Zugehörigkeit der Gesellschaft, die unbeschadet einer solchen vorübergehenden Sitzverlegung eine luxemburgische Gesellschaft bleibt. Solche vorübergehenden Maßnahmen werden vom Geschäftsführer oder, im Falle einer Geschäftsführung, von der Geschäftsführung vorgenommen und jeglichen betroffenen Personen mitgeteilt.

Art. 5. Gesellschaftskapital. Das ausgegebene Gesellschaftskapital der Gesellschaft beläuft sich auf zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500), eingeteilt in fünfhundert (500) Gesellschaftsanteile mit einem Nennwert von je fünfundzwanzig Euro (EUR 25).

Das Gesellschaftskapital der Gesellschaft kann durch Beschluss der Gesellschafter in der für die Abänderung der Satzung vorgesehenen Art und Weise erhöht oder verringert werden und die Gesellschaft kann seine anderen Gesellschaftsanteile durch Beschluss der Gesellschafter zurückkaufen.

Verfügbare Anteilsprämien können verteilt werden.

Art. 6. Übertragung der Anteile. Die Anteile sind unter den Gesellschaftern frei übertragbar. Soweit es das Gesetz nicht anders bestimmt, bedarf die Übertragung von Anteilen auf Dritte der Einwilligung von Gesellschaftern, welche zusammen mindestens fünfundsiebzig Prozent (75%) des Gesellschaftskapitals halten.

Art. 7. Geschäftsführung. Die Geschäftsführung der Gesellschaft erfolgt durch einen oder mehrere Geschäftsführer die keine Gesellschafter sein müssen.

Der alleinige Geschäftsführer beziehungsweise die Geschäftsführung ist mit den weitestreichenden Befugnissen ausgestattet, das Geschäft der Gesellschaft zu verwalten und ist dazu befugt, jede Handlungen und Tätigkeiten, die mit dem Gegenstand der Gesellschaft im Einklang stehen, zu genehmigen und/oder auszuführen. Sämtliche Befugnisse, die nicht

ausdrücklich per Gesetz oder durch die vorliegende Satzung den Gesellschaftern vorbehalten sind, fallen in den Zuständigkeitsbereich des Geschäftsführers beziehungsweise der Geschäftsführung.

Gegenüber Dritten hat der Geschäftsführer beziehungsweise die Geschäftsführung die weitestreichenden Befugnisse um in allen Umständen, im Namen und Auftrag der Gesellschaft zu handeln und in jeden Umständen, jeden Akt und jede Handlung, welche nicht durch die vorliegende Satzung oder durch die entsprechende luxemburgische Gesetzgebung im Kompetenzbereich der Gesellschafterversammlung liegt, im Auftrag der Gesellschaft vorzunehmen, zu erlauben und gutzuheißen.

Die Geschäftsführer werden durch mehrheitlichen Beschluss der Generalversammlung der Gesellschafter gewählt und abberufen, welche ihre Befugnisse und die Amtsdauer beschließt. Wenn keine Frist gesetzt wird, dann sind die Geschäftsführer auf unbestimmte Zeit ernannt. Die Geschäftsführer können wiedergewählt werden, jedoch kann ihre Ernennung zu jeder Zeit mit oder ohne Grund (ad nutum) widerrufen werden.

Im Falle mehrerer Geschäftsführer bilden diese die Geschäftsführung. Jeder Geschäftsführer kann an jeder Sitzung der Geschäftsführung teilnehmen mittels Telefonkonferenz oder anderen zur Verfügung stehenden Kommunikationsmitteln insofern gewährleistet ist, dass alle an der Sitzung teilnehmenden Personen sich hören und miteinander kommunizieren können. Eine Sitzung kann jederzeit mittels einer Telefonkonferenz oder ähnlichen Kommunikationsmitteln abgehalten werden. Die Teilnahme oder das Abhalten einer Sitzung mit Hilfe dieser Mittel entspricht einer persönlichen Teilnahme an der betroffenen Sitzung. Die Geschäftsführer können sich in den Sitzungen ohne Einschränkung der Anzahl der Vollmachten durch einen anderen Geschäftsführer, der hierzu bevollmächtigt ist, vertreten lassen.

Die Geschäftsführer sind mindestens vierundzwanzig (24) Stunden vor Beginn einer Sitzung der Geschäftsführung mittels schriftlicher Einberufung, zu benachrichtigen, außer in Notfällen, in welchem Fall die Art und die Gründe dieser Umstände in der Einberufung erläutert werden müssen. Auf das Recht auf die oben beschriebene Weise einberufen zu werden kann jeder Geschäftsführer durch schriftliche Zustimmung per Telegramm, Telekopie, Email, Telefax oder per ähnlichem Kommunikationsmittel verzichten. Spezifische Einberufungen sind nicht notwendig für Sitzungen, welche vorher zu einem durch Geschäftsführungsbeschluss genehmigten Zeitplan und zu vorgesehenen Zeiten und an vorbestimmten Orten abgehalten werden.

Entscheidungen der Geschäftsführung werden durch die Mehrheit der Geschäftsführer der Gesellschaft gefasst.

Die Protokolle aller Geschäftsführerratssitzungen werden vom Vorsitzenden der Sitzung oder, in seiner Abwesenheit, von zwei Geschäftsführern unterzeichnet. Die Kopien oder Auszüge der Protokolle werden vom Vorsitzenden oder von zwei Geschäftsführern unterzeichnet.

Schriftliche Beschlüsse der Geschäftsführung können, aus einem einzigen oder mehreren einzelnen Dokumenten, gültig abgeschlossen werden, wenn sie von allen Mitgliedern der Geschäftsführung schriftlich, per Telegramm, Telefax oder per ähnlichem Kommunikationsmittel genehmigt wurden. Die verschiedenen Dokumente gleichen Inhalts bilden zusammen einen gültigen schriftlichen Beschluss. Beschlüsse der Geschäftsführung, einschließlich schriftliche Beschlüsse, können von einem einzelnen Geschäftsführer beweiskräftig beglaubigt und ein Auszug davon beweiskräftig unterschrieben werden.

Die Gesellschaft wird durch die Unterschrift des alleinigen Geschäftsführers oder durch die Unterschrift eines einzelnen Geschäftsführers im Falle einer Geschäftsführung gebunden. Die Gesellschaft ist in jedem Fall wirksam durch die Unterschrift einer oder mehrerer hierzu durch den alleinigen Geschäftsführer, beziehungsweise durch die Geschäftsführung oder einer der Geschäftsführer, bevollmächtigten Personen, gebunden.

Art. 8. Haftung der Geschäftsführung. Die Geschäftsführer sind für die Verschuldung der Gesellschaft nicht persönlich haftbar. Als Vertreter der Gesellschaft sind sie jedoch für die Ausführung ihrer Aufgaben und Pflichten verantwortlich.

Vorbehaltlich den unten aufgeführten Ausnahmen und Beschränkungen, wird jede Person, die ein Geschäftsführer oder leitender Angestellter der Gesellschaft ist oder war, von der Gesellschaft in vollem, gesetzlich erlaubten, Umfang gegen Verbindlichkeiten und gegen alle Ausgaben, welche üblicherweise entstanden sind oder von ihm gezahlt wurden in Verbindung mit Klagen, Prozessen oder Verfahren in die er als Partei oder anderweitig eintritt aufgrund dessen, dass er ein Geschäftsführer oder leitender Angestellter ist oder gewesen ist und die diesbezüglich gezahlten Beträge oder von durch deren Beilegung entstandenen Beträge, schadlos gehalten werden. Die Begriffe „Klage“, „Streitsache“, „Prozess“ oder „Verfahren“ finden auf alle anhängigen oder bevorstehenden Klagen, Streitsachen, Prozesse oder Verfahren Anwendung (zivilrechtlich, strafrechtlich oder sonstige, einschließlich Rechtsmittel) Anwendung und die Begriffe „Verbindlichkeit“ und „Ausgaben“ beinhalten ohne Beschränkung Anwaltskosten, Prozesskosten, Sicherheitsleistungen, gezahlte Beträge bei Streitbeilegung und andere Verbindlichkeiten.

Einem Geschäftsführer oder leitendem Angestellten wird keine Schadloshaltung gewährt:

(i) gegen Verbindlichkeiten gegenüber der Gesellschaft oder ihrer Gesellschafter, aufgrund von vorsätzlich begangenen unerlaubten Handlungen, Bösgläubigkeit, grober Fahrlässigkeit oder rücksichtsloser Missachtung der Aufgaben, die in seiner Amtsführung enthalten sind;

(ii) im Zusammenhang mit jeglichen Verfahren bei welchen er wegen bösgläubigem und nicht im Interesse der Gesellschaft erfolgtem Handeln, verurteilt wurde; oder

(iii) im Falle einer Beilegung, es sei denn die Beilegung ist von einem Gericht unter zuständiger Gerichtsbarkeit oder von der Geschäftsführung genehmigt worden.

Das Recht der Schadloshaltung, das hier vorgesehen ist, ist abtrennbar und berührt keine anderen Rechte auf die das Verwaltungsratsmitglied oder der leitende Angestellte jetzt oder später ein Anrecht hat, und soll fortgeführt werden in der Person, die aufgehört hat, ein Geschäftsführer oder leitender Angestellter zu sein und soll dem Vorteil der Erben, Testamentsvollstreckern und Verwaltern einer solchen Person dienen. Nichts hierin Enthaltene berührt die Rechte zur Schadloshaltung, auf die Gesellschaftspersonal, eingeschlossen Geschäftsführer und leitende Angestellte, aufgrund von Vertrag oder anderweitig durch Gesetz, Anspruch haben könnten.

Ausgaben in Verbindung mit Vorbereitung und Vertretung der Verteidigung einer Klage, Streitsache, Prozess oder Verfahren beschrieben in diesem Artikel, soll von der Gesellschaft vor der endgültigen Verfügung darüber bei Zugang jeglicher Unternehmung seitens oder im Namen eines leitenden Angestellten oder Geschäftsführers vorgestreckt werden, um den benannten Betrag zurückzuzahlen wenn es letztlich bestimmt ist, dass er keinen Anspruch auf Schadloshaltung unter diesem Artikel hat.

Art. 9. Stimmrechte der Gesellschafter. Jeder Gesellschafter kann an kollektiven Entscheidungen teilnehmen. Die Zahl seiner Stimmen entspricht der Zahl seiner Gesellschaftsanteile und der Gesellschafter kann bei jeder Versammlung durch eine spezielle Vollmacht vertreten werden.

Art. 10. Gesellschafterversammlungen. Die Beschlüsse der Gesellschafter werden in der im luxemburgischen Gesellschaftsrecht vorgeschriebenen Form und mit der darin vorgesehenen Mehrheit, schriftlich (soweit dies gesetzlich möglich ist) oder in Gesellschafterversammlungen, gefasst. Jede ordnungsgemäß konstituierte Gesellschafterversammlung der Gesellschaft beziehungsweise jeder ordnungsgemäß schriftlicher Beschluss vertritt die Gesamtheit der Gesellschafter der Gesellschaft.

Die Einberufung der Versammlungen durch den Geschäftsführer/die Geschäftsführung hat mindestens acht (8) Tage vor der Versammlung mittels eingeschriebenen Briefes an die Gesellschafter an ihre im Anteilsregister der Gesellschaft eingetragene Adresse, zu erfolgen. Wenn das gesamte Gesellschaftskapital der Gesellschaft vertreten ist, kann die Sitzung ohne vorherige Einberufung abgehalten werden.

Werden Beschlüsse im Wege eines Zirkularbeschlusses der Gesellschafter gefasst, so wird der Inhalt des Beschlusses mindestens acht (8) Tage bevor der Beschluss wirksam werden soll, an alle Gesellschafter an ihre im Anteilsregister eingeschriebene Adresse mittels eingeschriebenen Briefs übersandt. Die Beschlüsse werden wirksam bei Zustimmung der vom Gesetz vorgesehenen Mehrheiten für gemeinsame Entscheidungen (oder, unter der Voraussetzung der Befriedigung der Mehrheitsvoraussetzungen, am in dieser Entscheidung festgelegten Tag). Einstimmige Zirkularbeschlüsse können jederzeit ohne vorherige Ankündigung getroffen werden.

Soweit gesetzlich nichts anderes vorgesehen ist, (i) werden die in den Gesellschafterversammlungen zu fassenden Beschlüsse von den Gesellschaftern getroffen, welche mehr als die Hälfte des Geschäftskapitals vertreten. Wird eine solche Mehrheit bei der ersten Gesellschafterversammlung nicht erreicht, werden die Gesellschafter per Einschreiben zu einer zweiten Gesellschafterversammlung geladen und die Beschlüsse werden sodann aufgrund der Mehrheit der abgegebenen Stimmen gefasst, unbeschadet der Anzahl der vertretenen Geschäftsanteile. (ii) Die Satzung kann jedoch nur mit Zustimmung (x) der Mehrheit der Gesellschafter, welche (y) zwei Drittel des Gesellschaftskapitals vertreten, abgeändert werden und (iii) Entscheidungen, die Nationalität der Gesellschaft zu ändern, bedürfen der Zustimmung von Gesellschaftern, die einhundert Prozent (100%) des Gesellschaftskapitals vertreten.

Zu keiner Zeit soll die Gesellschaft mehr als dreißig (30) Gesellschafter haben. Zu keiner Zeit soll es einer natürlichen Person gestattet sein, ein Gesellschafter der Gesellschaft zu werden.

Art. 11. Geschäftsjahr. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten (1.) Januar und endet am einunddreißigsten (31.) Dezember eines jeden Jahres.

Art. 12. Jahresabschluss. Der alleinige Geschäftsführer beziehungsweise die Geschäftsführung erstellt jedes Jahr die Jahresabrechnung der Gesellschaft.

Jeder Gesellschafter kann die Jahresabrechnung am Sitz der Gesellschaft einsehen.

Art. 13. Gewinnverwendung. Fünf Prozent (5%) des jährlichen Nettogewinns der Gesellschaft werden der gesetzlich vorgeschriebenen Rücklage zugeführt. Diese Rücklageeinzahlungspflicht besteht nicht mehr, sobald die gesetzliche Rücklage zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals beträgt.

Die Gesellschafter können auf der Grundlage eines von dem alleinigen Geschäftsführer, beziehungsweise der Geschäftsführung angefertigten Zwischenabschlusses die Ausschüttung von Abschlagsdividenden beschließen, sofern dieser Zwischenabschluss zeigt, dass ausreichend Gewinne und andere Reserven zur Ausschüttung zur Verfügung stehen, wobei der auszuschüttende Betrag die seit dem Ende des vorhergehenden Geschäftsjahres erzielten Gewinne, für welches die Jahresabschlüsse bereits bewilligt wurden, erhöht um die vorgetragene Gewinne und ausschüttbaren Rücklagen, vermindert um die vorgetragene Verluste und die der gesetzlichen Rücklage zuzuführenden Beträge, nicht übersteigen darf.

Der Saldo kann nach Entscheidung der Gesellschafterversammlung an die Gesellschafter ausgeschüttet werden.

Das Anteilsprämienkonto kann durch Beschluss der Gesellschafterversammlung an die Gesellschafter ausgeschüttet werden. Die Gesellschafterversammlung kann beschließen, jeden Betrag vom Anteilsprämienkonto auf die gesetzliche Rücklage zu übertragen.

Art. 14. Auflösung. Im Falle einer Auflösung der Gesellschaft ernennen die Gesellschafter einen oder mehrere Liquidatoren, bei welchen es sich nicht um Gesellschafter handeln muss, zwecks der Durchführung der Auflösung und bestimmen ihre Befugnisse und Vergütung.

Art. 15. Alleingesellschafter. Sofern nur ein Gesellschafter alle Geschäftsanteile der Gesellschaft hält, gilt Artikel 179 (2) des Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften und die Artikel 200-1 und 200-2 finden u.a. Anwendung.

Art. 16. Anwendbares Recht. Sämtliche nicht ausdrücklich durch diese Satzung geregelten Angelegenheiten richten sich nach den entsprechenden Regelungen des anwendbaren Gesetzes.

Worüber die vorliegende Urkunde an oben bezeichnetem Tag in Luxemburg niedergeschrieben wurde.

Der amtierende Notar, der englischen Sprache kundig ist, stellt hiermit fest, dass auf Ersuchen der vorgenannten Partei, diese Urkunde in englischer Sprache verfasst ist, gefolgt von einer Übersetzung in deutscher Sprache. Auf Ersuchen der vorgenannten Partei und im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die englische Fassung maßgebend.

Nach Vorlesung des Dokuments an dem Bevollmächtigten der erschienenen Partei, die dem Notar nach ihrem Nachnamen, Vornamen, Zivilzustand und Wohnsitz bekannt ist, haben dieser Bevollmächtigte und der Notar diese Urkunde zusammen unterzeichnet.

Signé: Jassova, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 18 mars 2016. Relation: EAC/2016/6887. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2016084291/469.

(160051148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2016.

Atl Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 79, Cote d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 188.830.

Procès-verbal des résolutions de l'Assemblée générale extraordinaire du 29/02/2016 prises par l'actionnaire de la société Atl Invest S.A.

En conformité avec les dispositions légales, l'actionnaire de la société ATL Invest a pris les résolutions suivantes:

1. De révoquer Mme Catherine Francq née le 01/01/1980 à Uccle (Belgique), de son poste d'administrateur, avec effet immédiat.

2. De nommer comme administrateur avec effet immédiat, Thomas AFARIAN, né le 16/02/1981 et domicilié Professionnellement au 79 Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, Et cela jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2020,

3. L'Assemblée fixe l'adresse du siège social de la société à Cote d'Eich n° 79, L-1450 Luxembourg.

Luxembourg, le 29/02/2016.

Référence de publication: 2016084647/16.

(160051998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2016.

AUX Canada Acquisition 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 72.000.840,79.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 174.609.

EXTRAIT

En date du 25 mars 2016, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Monsieur Guy Westmacott en tant que gérant A, est acceptée avec effet immédiat.

- Monsieur Amer Alaily, avec adresse professionnelle au Muroor Street, Al Mamoura A, Abu Dhabi, Emirats Arabes Unis, est élu nouveau gérant A de la société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 25 mars 2016.

Référence de publication: 2016084648/15.

(160052380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2016.

Baywatch Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 625.000,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 119.025.

—
En date du 22 mars 2016, l'associé JER Baywatch S.à r.l. , avec siège social au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, a transféré la totalité de ses 3.800 parts sociales de classe A, à JER Europe Fund III Holdings S.à r.l., avec siège social au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, qui les acquiert.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 23 mars 2016.

Référence de publication: 2016084650/13.

(160052188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2016.

Baystone S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 188.126.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration de la société tenu en date du 14 mars 2016 que Monsieur Jean-Marc FABER, né le 7 avril 1966 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, a été nommé Président du Conseil d'Administration.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2016084663/13.

(160051995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2016.

Bay Views S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 133.739.

—
Extrait des résolutions adoptées en date du 23 mars 2016, lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société BAY VIEWS S.A.

- La démission de M. Nicolas MILLE de son mandat d'administrateur de catégorie B a été acceptée avec effet au 1^{er} juillet 2015.

- La démission de M. François GEORGES de son mandat d'administrateur de catégorie B a été acceptée avec effet au 1^{er} août 2015.

- La démission de M. Alexandre TASKIRAN de son mandat d'administrateur de catégorie B a été acceptée avec effet au 23 décembre 2015.

- Mme Valérie POSS, employée privée, née à Algrange (France) le 2 août 1965, résidant professionnellement au 127 rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg, a été nommée administrateur de catégorie B de la Société avec effet au 1^{er} juillet 2015, jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2018.

- M. Christian BÜHLMANN, expert-comptable, né à Etterbeek (Belgique) le 1^{er} mai 1971, résidant professionnellement au 127 rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg, a été nommé administrateur de catégorie B de la Société avec effet au 1^{er} août 2015, jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BAY VIEWS S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2016084662/24.

(160052385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2016.

BCP Cayman Family OSUM S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 141.209.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par les associés de la Société en date du 23 mars 2016 que:

1. La démission de Monsieur Laxon Chan, gérant de classe A de la Société a été acceptée avec effet au 15 mars 2016; et

2. Monsieur Ilan Halal, né le 14 décembre 1978 à New York, USA, résidant professionnellement au 345 Park Avenue, 10154 New York, USA, a été nommé gérant de classe A avec effet au 15 mars 2016 et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 24 mars 2016.

Référence de publication: 2016084665/17.

(160051934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2016.

Bluegrass Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 116.924.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale du 25 février 2016 que, le mandat des organes sociaux étant venu à échéance, ont été renommés:

a) administrateurs

- Monsieur Luke COMER, directeur de société, demeurant à MC - 98000 Monaco, 24, rue Grimaldi

- Monsieur Jérôme DOMANGE, directeur de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

- Madame Gabriele SCHNEIDER, directeur de sociétés, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

b) commissaire aux comptes

- INTERCORP S.A., établie et ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire qui se tiendra en l'an 2021.

Luxembourg, le 25 février 2016.

POUR EXTRAIT CONFORME

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2016084677/23.

(160052138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2016.

Brooklyn Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 116.925.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale du 15 février 2016 que, le mandat des organes sociaux étant venu à échéance, ont été renommés:

a) administrateurs

- Monsieur Luke COMER, directeur de société, demeurant à MC - 98000 Monaco, 24, rue Grimaldi

- Monsieur Jérôme DOMANGE, directeur de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

- Madame Gabriele SCHNEIDER, directrice de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

b) commissaire aux comptes

- INTERCORP S.A., établie et ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire qui se tiendra en l'an 2021.

Luxembourg, le 15 février 2016.

POUR EXTRAIT CONFORME

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2016084682/23.

(160052212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2016.

Centrchukmorneftegaz Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 185.542.

—
RECTIFICATIF

Extrait

Ce dépôt rectifie le dépôt numéro L150195113 déposé et enregistré auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg en date du 29 octobre 2015.

Il convient de lire que l'adresse de l'associé de la Société est la suivante: 22 rue Goethe, L-1637 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Référence de publication: 2016084690/15.

(160051928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2016.

Cumber S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 109.501.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la Société tenue en date du 24 mars 2015 que Madame Christelle MATHIEU, née le 1^{er} mars 1978 à Virton (Belgique) résidant professionnellement au 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, a été nommée administrateur de type A de la Société avec effet au 24 mars 2016 et ce, jusqu'à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes arrêtés aux 31 décembre 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2016.

Référence de publication: 2016084723/14.

(160052384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2016.

Deutsche Asset Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 25.754.

Es wird festgestellt, dass die berufliche Adresse der Herren Reinhard Bellet, Dr. Matthias Liermann und Holger Naumann wie folgt lautet:

Mainzer Landstrasse 11-17

D-60329 Frankfurt

Es wird festgestellt, dass die berufliche Adresse von Herrn Ralf Rauch wie folgt lautet:

Grosse Gallusstrasse 10

D-60311 Frankfurt

Deutsche Asset Management S.A.

Verwaltungsgesellschaft

Référence de publication: 2016084725/16.

(160051801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2016.

**Inspiro.me, Société Anonyme,
(anc. Panoptic Luxembourg S.A.).**

Siège social: L-8308 Capellen, 89A, rue Pafebruch.
R.C.S. Luxembourg B 116.298.

—
Extrait des résolutions du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 15 mars 2016

L'assemblée accepte la démission de l'administrateur Monsieur Olivier MATHELOT avec effet au 15 mars 2016.

Luxembourg, le 30 mars 2016.

Pour extrait

Référence de publication: 2016085908/11.

(160053576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2016.

Intellectual Property One S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1624 Luxembourg, 15, rue de Gibraltar.
R.C.S. Luxembourg B 189.669.

—
Il résulte, d'une part, de la cession de parts sociales signée le 16 mars 2016 que SOLVET LTD a cédé et transporté l'entièreté de ses parts sociales, c'est-à-dire 95 parts sociales d'Intellectual Property One S.à r.l., à M. Giancarlo TELESFORO, demeurant professionnellement au 15, rue de Gibraltar, L-1624 Luxembourg.

Il résulte, d'autre part, de la cession de parts sociales signée le 21 mars 2016 que RSI S.A. a cédé et transporté l'entièreté de ses parts sociales, c'est-à-dire 5 parts sociales d'Intellectual Property One S.à r.l., à M. Giancarlo TELESFORO, demeurant professionnellement au 15, rue de Gibraltar, L-1624 Luxembourg.

Il en résulte que l'entièreté des parts sociales de la Société (c'est-à-dire 100 parts sociales) est désormais détenue par M. Giancarlo TELESFORO, devenu associé unique de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, conformément à l'article 11 bis §2 3) de la loi fondamentale sur les sociétés commerciales.

Luxembourg, le 30 mars 2016.

Pour SG AUDIT S.à r.l.

Référence de publication: 2016085910/19.

(160053425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2016.

IDI Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4710 Pétange, 146, rue d'Athus.
R.C.S. Luxembourg B 185.582.

—
Assemblée générale extraordinaire de la société

L'an 2016 le 21 mars,

Se sont réunis les actionnaires de la Sàrl IDI LUX,

L'assemblée constatant que les actionnaires présents représentent 100% du capital, l'assemblée est donc valablement constituée et prend la décision suivante:

NOMINATION D'UN NOUVEAU GERANT ADMINISTRATIF

Est nommé gérant Administratif de la société à compter de ce jour: 21 mars 2016

Monsieur MARSANI Djeremi Winston

Employé, né le 25 juillet 1997 à Uccle (Belgique)

Demeurant à B-1410 WATERLOO, 6 rue des Petits Champs

Lequel accepte sa nomination en qualité de gérant administratif de la Sàrl IDI LUX.

Fait à Luxembourg, le 21 mars 2016.

Pour extrait conforme

Monsieur Sergio Miguel FERNANDES PEREIRA

Un gérant

Référence de publication: 2016085914/22.

(160053939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2016.

Immo Foire S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1479 Luxembourg, 1, place de l'Etoile.
R.C.S. Luxembourg B 127.782.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 25 mars 2016 au siège social de la société

Renouvellement du mandat du Réviseur d'entreprises

L'assemblée générale renouvelle le mandat de la sàrl PricewaterhouseCoopers, à la fonction de Réviseur d'entreprises qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2017 qui sera amenée à statuer sur les comptes de l'année 2016.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Luxembourg, le 29/03/2016.

Pour extrait conforme

Marie-Hélène MASSARD

Présidente du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2016085915/17.

(160053308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2016.

Insula S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-4437 Soleuvre, 197, rue de Differdange.
R.C.S. Luxembourg B 101.009.

Extrait du Procès-verbal de l'assemblée général extraordinaire tenue en date du 1^{er} mars 2016

Résolution unique

L'assemblée générale décide de transférer, avec effet immédiat, le siège social de la société INSULA S.A. de 1, rue Prince Jean L-4463 Soleuvre à 197, rue de Differdange L-4437 Soleuvre.

Pour extrait conforme

FIDCOSERV S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2016085921/14.

(160053149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2016.

Intercontinental Group for Commerce Industry and Finance S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue JF Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 14.070.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 26 février 2016 à 11.00 heures à Luxembourg

- L'Assemblée décide, à l'unanimité de renouveler le mandat d'Administrateurs de Messieurs Jean-Charles THOUAND, Koen LOZIE et la société JALYNE S.A., représentée par M. Jacques Bonnier ainsi que du Commissaire aux comptes, Monsieur Pierre SCHILL.

- Leurs mandats viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2015.

Pour copie conforme

Signature

Référence de publication: 2016085924/16.

(160053921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2016.

Intesa Sanpaolo House Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 154.021.

Extrait de l'Assemblée générale Ordinaire tenue le 14 Mars 2016

L'assemblée générale ordinaire du 14 mars 2016 a décidé d'élire au poste d'administrateur pour la période expirant à l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2018:

- Mr Pascal Verdin-Pol, Administrateur et Président, 35 Boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg,
- Mr Paul Helminger, Administrateur, 55, rue Michel Rodange L-2430 Luxembourg,
- Mr Jean-Pierre Murgia, Administrateur, 35, Boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg,

Le mandat du réviseur d'entreprises agréé venant à échéance, l'assemblée décide de nommer KPMG Luxembourg, 39, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en qualité de réviseur d'entreprises agréé chargé du contrôle des comptes annuels pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2016, à tenir en 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Intesa Sanpaolo House Immo S.A.
Société Anonyme
Signature

Référence de publication: 2016085928/20.

(160053343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2016.

ISUN Fashion Europe, Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 138.841.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement du 24 mars 2016 le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu Monsieur le Juge commissaire Laurent LUCAS en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société à responsabilité limitée ISUN FASHION EUROPE SARL dont le siège social à L-2212 Luxembourg, 6 place de Nancy a été dénoncé le 14 décembre 2011.

Le prédit jugement a mis les frais à charge du Trésor.

Pour extrait conforme
Anne Devin-Kessler
Le liquidateur

Référence de publication: 2016085929/16.

(160053610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2016.

GVM Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8245 Bertrange, 2, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 101.617.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires convoqués de façon extraordinaire en date du 14 mars 2016 à 10 heures au siège social

L'Assemblée accepte la démission du Commissaire en fonction soit:

La société ABAKUS SERVICES SA

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'Assemblée décide de nommer un Commissaire à savoir:

Monsieur Reiner VAN TILBORG, né le 14.02.1958 à Wilrijk et ayant son adresse privée au 4d, rue Pletzer L-8080 BERTRANGE.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2021 qui statuera sur les Comptes Annuels de l'an 2020.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GVM CONSULTING SA

Référence de publication: 2016085876/20.

(160053258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2016.

Gland Mortgage S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 11, avenue de la Porte Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 137.748.

—
EXTRAIT

Nous vous informons du changement d'adresse de Alain Koch, Hinnerk Koch et Lara Nasato, gérants de la Société en date du 29 février 2016, du 9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 287-289 Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A Luxembourg, le 29 février 2016.

Pour extrait conforme

La Société

Signatures

Référence de publication: 2016085850/17.

(160053137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2016.

Garden Flower S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 157.444.

—
Il est porté à la connaissance de qui de droit que Madame Neila Berrahou, employée privée, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, est nommée représentant permanent de Lux Business Management Sàrl en remplacement de Madame Anne-Sophie Chenot qui occupait jusqu' alors cette fonction, et ce avec effet immédiat.

Luxembourg, le 17 mars 2016.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2016085860/14.

(160053111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2016.

GCS Holdco Finance II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 181.481.

—
Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 30 mars 2016

Suite aux résolutions du conseil d'administration prises en date du 30 mars 2016, il a été décidé que la société GCS Holdco Finance II S.à r.l. a changé d'adresse comme suit et ce avec effet au 30 mars 2016:

Du: 43-45 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg

Au: 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2016.

Référence de publication: 2016085861/14.

(160053930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2016.

GHK Investmentfund-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 133.297.

—
Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung die am 10. März 2016 in Munsbach stattfand:

1. Die Generalversammlung beschließt, die folgenden Personen bis zur nächsten Generalversammlung, die über den Jahresabschluss der GHK Investmentfund-FIS für das am 30. September 2016 endende Geschäftsjahr abstimmt, wieder zum Verwaltungsrat zu ernennen:

- Stefan Schneider (Verwaltungsratsmitglied), geschäftsansässig in 1c, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach,
- Achim Welschoff (Verwaltungsratsmitglied), geschäftsansässig in 1c, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach,

- Jean-Marie Schomer (Verwaltungsratsmitglied), geschäftsansässig in 1c, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach.

2. Die Generalversammlung beschließt, den Abschlussprüfer KPMG Luxembourg, Société coopérative, 39, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, wieder zum Abschlussprüfer der GHK Investmentfund-FIS bis zur nächsten Generalversammlung, die über den Jahresabschluss für das am 30. September 2016 endende Geschäftsjahr abstimmt, zu bestellen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, den 24. März 2016.

Für GHK Investmentfund-FIS

Die Zentralverwaltungsstelle:

Hauck & Aufhäuser Investment Gesellschaft S.A.

Référence de publication: 2016085866/23.

(160053706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2016.

Go S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 161.228.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 18 janvier 2016

Administrateurs

L'Assemblée Générale accepte la démission de Monsieur LAM THUON MINE dit LAM Lam Fat Kwong dit Maurice, avec effet immédiat en date du 18 janvier 2016 de ses fonctions d'administrateur de catégorie A.

L'Assemblée Générale décide de nommer avec effet immédiat Madame Jacqueline LAM, née le 18 août 1961 à Moka (Ile Maurice), demeurant 1, rue Léopold Sédar Senghor à L-2567 Luxembourg aux fonctions d'administrateur de catégorie A de la société.

Le mandat de l'administrateur nouvellement nommé prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale annuelle approuvant les comptes de l'exercice 2016 statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2015.

Référence de publication: 2016085871/16.

(160053488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2016.

Kompassi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 204.570.

STATUTES

In the year two thousand and sixteen, on the twenty-fifth of February

Before Maître Jacques KESSELER, notary residing in Pétange.

THERE APPEARED:

EQT Mid Market GP B.V., a private company with limited liability (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) organized under the laws of the Netherlands, having its official seat in Amsterdam and its office address at World Trade Center Schiphol, H-Tower, 4th floor, Schiphol Boulevard 355, 1118 BJ Schiphol, the Netherlands and registered with the commercial register of the Chamber of Commerce for Amsterdam under number 55314295, acting in its capacity as general partner of EQT Mid Market Limited Partnership, a limited partnership, incorporated under the laws of England and Wales, having its office address at World Trade Center Schiphol, H-Tower, 4th floor, Schiphol Boulevard 355, 1118 BJ Schiphol, the Netherlands and registered with the Registrar of Companies for England & Wales under Companies' House number LP015303,

represented by Sofia Afonso-Da Chao Conde, notary clerk, with professional address in Pétange by virtue of a power of attorney given under private seal.

Which proxy shall be signed *ne varietur* by the attorney of the above named person and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for purposes of registration.

The appearing party, represented as mentioned above, has declared its intention to constitute by the present deed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) and to draw up its articles of association as follows:

Title I. - Form - Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Form. There exists a private limited liability company (the "Company") which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time (the "Law"), as well as by the present articles of association (the "Articles").

Art. 2. Name. The name of the Company is “Kompassi S.à r.l.”.

Art. 3. Registered office.

3.1. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

3.2. It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of Shareholders (as defined hereafter) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

3.3. The registered office may be transferred within the City of Luxembourg by decision of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, of the Board of Managers (as defined hereafter).

3.4. Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad by the decision of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers, until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will however not have any effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg company.

Art. 4. Object.

4.1. The Company's object is to acquire and hold interests, directly or indirectly, in any form whatsoever, in any other Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

4.2. The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (the “Connected Companies”). On an ancillary basis of such assistance, the Company may also render administrative and marketing assistance to its Connected Companies.

4.3. The Company may subordinate its claims in favour of third parties for the obligations of any such Connected Companies.

4.4 For purposes of this article, a company shall be deemed to be part of the same “group” as the Company if such other company directly or indirectly owns, is owned by, is in control of, is controlled by, or is under common control with, or is controlled by a shareholder of, the Company, in each case whether beneficially or as trustee, guardian or other fiduciary. A company shall be deemed to control another company if the controlling company possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the company or has the power to direct or cause the direction of the management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise.

4.5. The Company may in particular enter into the following transactions:

4.5.1. borrow money in any form or obtain any form of credit facility and raise funds, except by way of public offer, through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes, certificates and other debt or equity instruments, convertible or not, or the use of financial derivatives or otherwise;

4.5.2. enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, or any director, manager or other agent of the Company or any of the Connected Companies, within the limits of any applicable law provision; and

4.5.3. use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

4.6. In addition to the foregoing, the Company may perform all legal, commercial, technical and financial transactions and, in general, all transactions which are necessary or useful to fulfil its corporate object as well as all transactions directly or indirectly connected with the areas described above in order to facilitate the accomplishment of its corporate object in all areas described above.

Art. 5. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Title II. - Capital - Transfer of shares

Art. 6. Capital.

6.1. The corporate capital of the Company is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares having a nominal value of one Euro (EUR 1) each (the “Shares”). The holders of the Shares are together referred to as the “Shareholders” and individually as a “Shareholder”.

6.2. In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any Share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the general meeting of Shareholders. The amount of the premium account may be used to make payment for any Shares, which the Company may repurchase from its Shareholder(s), to offset any net realized losses, to make distributions to the Shareholder(s) or to allocate funds to the legal reserve or other reserves.

6.3. All Shares will have equal rights.

Art. 7. Transfer of shares.

7.1. In case of a single Shareholder, the Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

7.2. In case there is more than one Shareholder, Shares are freely transferable among the Shareholders. Transfer of Shares inter vivos to non-Shareholders may only be made with the prior approval given in a general meeting of Shareholders representing at least three quarters (3/4) of the capital.

7.3. Any transfer of Shares must be recorded by a notarial deed or by a private document and shall not be enforceable vis-à-vis the Company or third parties until it has been notified to the Company or accepted by it in accordance with article 190 of the Law and article 1690 of the Civil Code.

7.4. The Company may repurchase its own Shares provided that the Company has sufficient distributable funds for that purpose.

Title III. - Management

Art. 8. Management. The Company is managed by one manager (the “Sole Manager”) or several managers appointed by the general meeting of Shareholders. If several managers are appointed, they will constitute a board of managers (the “Board of Managers” each member individually, a “Manager”). The Sole Manager or the Managers need not to be Shareholder of the Company. The Sole Manager or the Managers may be revoked ad nutum by decision of the general meeting of Shareholders.

Art. 9. Powers.

9.1. In dealing with third parties, the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to perform all acts necessary or useful for accomplishment of the corporate objects of the Company.

9.2. All powers not expressly reserved by the Law or by the Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

9.3. Any litigation involving the Company either as plaintiff or as defendant will be handled in the name of the Company by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the Board of Managers represented by the Manager delegated for this purpose.

9.4. The Company shall be bound in all circumstances by the sole signature of its Sole Manager and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the Board of Managers, or by the signature of any person to whom such power shall be delegated by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the Board of Managers.

Art. 10. Delegations.

10.1. The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers may sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

10.2. The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers shall determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Art. 11. Meeting of the board of managers.

11.1. The Board of Managers shall meet as often as the Company's interest so requires or upon call of any Manager of the Company. In case all the Managers are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities.

11.2. Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, by telegram, facsimile, electronic mail or letter another Manager as his proxy.

11.3. Meetings of the Board of Managers shall be held in Luxembourg. The Board of Managers may only deliberate or act validly if at least a majority of its members is present either in person or by proxy. The resolutions of the Board of Managers shall be adopted by the majority of the votes of the Managers present either in person or by proxy.

11.4. Written resolutions signed by all the members of the Board of Managers will be as valid and effectual as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, facsimile, electronic mail or similar communication.

11.5. Any member of the Board of Managers who participates in the proceedings of a meeting of the Board of Managers by means of a communication device (including a telephone and videoconference), which allows all the other members of the Board of Managers present at such meeting (whether in person or by proxy or by means of such communication device) to hear and to be heard by the other members at any time, shall be deemed to be present in person at such meeting and shall be counted when reckoning a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting. If a resolution is taken by way of conference call, the resolution shall be considered to have been taken in Luxembourg if the call is initiated from Luxembourg.

11.6. The minutes of a meeting of the Board of Managers may be signed (i) by all Managers present or represented at the meeting, or (ii) by any two (2) Managers present or represented at the meeting, or (iii) by the chairman and the secretary

if appointed at the meeting of the Board of Managers or (iv) by any person to whom such powers have been delegated by the Board of Managers at such meeting of the Board of Managers.

11.7. Extracts shall be certified by any Manager or by any person nominated by any Manager or during a meeting of the Board of Managers.

11.8. In case of a Sole Manager, the resolutions of the Sole Manager shall be documented in writing.

Art. 12. Interim dividends. The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the Board of Managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by the Law or by the Articles.

Title IV. - General meeting of shareholders

Art. 13. Powers - Holding of general meetings.

13.1. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding.

13.2. In case of a single Shareholder owning all the Shares, it shall exercise all the powers conferred to the general meeting of Shareholders under section XII of the Law and its decisions shall be in writing and shall be recorded in minutes.

13.3. In case there is more than one Shareholder, decisions of the Shareholders shall be taken in a general meeting or by written consultation at the instigation of the management. In such case, each Shareholder shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

13.4. Shareholders meetings may be convened by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by a Manager.

13.5. If all the Shareholders are present or represented, they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

13.6. General meetings of Shareholders shall be held in Luxembourg. Any Shareholder may, by a written proxy, authorize any other person, who need not be a Shareholder, to represent him at a general meeting of Shareholders and to vote in his name and stead.

Art. 14. Majorities.

14.1. The resolutions shall be validly taken insofar as Shareholders representing more than half of the capital adopt them. If that figure is not reached at the first meeting or first written consultation, the Shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented.

14.2. Resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three quarters (3/4) of the Company's capital, subject to the provisions of the Law.

14.3. However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the Shareholders and in compliance with any other legal requirement.

Title V. - Financial year - Profits - Reserves

Art. 15. Financial year.

15.1. The financial year of the Company starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of each year.

15.2. Each year on the 31st of December an inventory of the assets and the liabilities of the Company as well as a balance sheet and a profit and loss account shall be drawn up by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the Board of Managers.

Art. 16. Profits - Reserves.

16.1. The revenues of the Company, deduction made of the general expenses and the charges, the depreciations, the provisions and taxes constitute the net profit.

16.2. From the net profit five per cent (5%) shall be deducted and allocated to the legal reserve; this deduction ceases to be mandatory as soon as the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched. The balance is at the disposal of the general meeting of Shareholders.

Title VI. - Dissolution - Liquidation

Art. 17. Dissolution - Liquidation.

17.1. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

17.2. The dissolution and liquidation of the Company can only be decided if approved by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three quarters (3/4) of the capital of the Company.

17.3. In case of dissolution of the Company the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not be Shareholders, designated by the general meeting of Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

17.4. The surplus after payment of all charges, debts, expenses which are a result of liquidation, will be used to reimburse the contribution made by the Shareholders on the Shares of the Company. The final surplus will be distributed to the Shareholders in proportion to their respective shareholding.

Title VII. - Applicable law

Art. 18. Applicable law. All matters not mentioned in the Articles, shall be determined in accordance with the Law.

Transitional provision

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall end on the 31st of December 2016.

Subscription and payment

The Articles having thus been established, the appearing parties declare to subscribe the entire capital as follows:

EQT Mid Market GP B.V., acting in its capacity as general partner of EQT Mid Market Limited

Partnership, prenamed, has subscribed to:

Twelve thousand five hundred Shares 12,500 Shares

TOTAL: Twelve thousand five hundred Shares 12,500 Shares

The Shares have been fully paid up by a contribution in cash of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500).

The amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) is at the disposal of the Company.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of its organization, are estimated at approximately 1,500.- euro.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole Shareholder of the Company, representing the entire subscribed capital, has passed the following resolutions

1. The registered office of the Company is fixed at 23 rue Aldringen, L-1118 Luxembourg;

2. Have been elected as Managers of the Company for an undetermined term:

2.1 Mr. Karl Heinz Horrer, born on 19 August 1966 in Munich, Germany, with professional address at 23 rue Aldringen, L-1118 Luxembourg;

2.2 Ms. Andrea Pabst, born on 6 April, 1974 in Gladbeck, Germany, with professional address at 23, rue Aldringen, L - 1118 Luxembourg, and;

2.3 Mr. Jens Hoellermann, born on 26 July 1971, in Oberhausen, Germany, with professional address at 25, rue Général Patton, L-2317 Howald.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Pétange, on the date mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the representative of the appearing parties, known to the undersigned notary by name, Christian name, civil status and residence, the said representative of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Follows the french translation

L'an deux mille seize, le vingt-cinq février,

Par devant Maître Jacques KESSELER, notaire de résidence à Pétange.

A COMPARU:

EQT Mid Market GP B.V., une société à responsabilité limitée (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) constituée selon les lois des Pays-Bas, ayant son siège officiel à Amsterdam, Pays Bas et son adresse administrative à World Trade Center Schiphol, H-Tower, 4^{ème} étage, Schiphol Boulevard 355, 1118 BJ Schiphol, Pays-Bas, immatriculée auprès du registre de commerce de la Chambre de Commerce d'Amsterdam sous le numéro 55314295 agissant en sa qualité d'associé commandité (general partner) d'EQT Mid Market Limited Partnership, une société en commandite (limited partnership) constituée selon les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son adresse administrative à World Trade Center Schiphol, H-Tower, 4^{ème} étage, Schiphol Boulevard 355, 1118 BJ Schiphol, Pays-Bas, immatriculée auprès du Registre de Commerce d'Angleterre et du Pays de Galles (Companies House) sous le numéro LP015303,

représentée par Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Pétange en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiquée ci-avant, a déclaré son intention de constituer par le présent acte une société à responsabilité limitée et d'en arrêter les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Forme - Nom - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er} . Forme. Il existe une société à responsabilité limitée (la "Société"), qui sera régie par les lois relatives à une telle entité, et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée de temps à autre (la "Loi"), ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

Art. 2. Dénomination. La dénomination de la Société est "Kompassi S.à r.l."

Art. 3. Siège social.

3.1. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg.

3.2. Il peut être transféré en tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale de ses Associés (tels que définis ci-après) délibérant comme en matière de modification des Statuts.

3.3. Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la ville de Luxembourg par décision du Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance (tels que définis ci-après).

3.4. Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social de la Société pourra être transféré provisoirement à l'étranger par décision du Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance jusqu'à ce que la situation soit normalisée; ces mesures provisoires n'ont toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 4. Objet.

4.1. L'objet de la Société est l'acquisition et la détention de tous intérêts, directement ou indirectement, sous quelle que forme que ce soit, dans toutes autres entités luxembourgeoises ou étrangères, par voie de souscription ou d'acquisition de toutes participations et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou par voie d'instruments financiers de dettes sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.

4.2. La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, ou à toutes sociétés qui seraient actionnaires directs ou indirects de la Société, ou encore à toute société appartenant au même groupe que la Société (les "Sociétés Apparentées"). Accessoirement à cette assistance, la Société peut également fournir une assistance administrative et publicitaire à ses Sociétés Apparentées.

4.3 La Société peut subordonner ses créances en faveur des tiers aux obligations de toutes ces Sociétés Apparentées.

4.4. Pour les besoins de cet article, une société sera considérée comme appartenant au même "groupe" que la Société si cette autre société, directement ou indirectement, détient, est détenue par, détient le contrôle de, est contrôlée par ou est sous le contrôle commun avec, ou est contrôlée par un actionnaire de la Société, que ce soit comme bénéficiaire, trustee ou gardien ou autre fiduciaire. Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle de l'ensemble du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres avec droit de vote, par contrat ou autrement.

4.5. La Société peut, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes:

4.5.1. contracter des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de crédit et lever des fonds, sauf par voie d'offre publique, notamment, par l'émission d'emprunts obligataires, d'obligations, de billets à ordre, certificats et autres instruments de dettes, convertibles ou non, ou par l'utilisation d'instruments financiers dérivés ou autres;

4.5.2. conclure toute garantie, gage ou toute autre forme de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie de l'entreprise, des avoirs (présents ou futurs), ou par toutes ou l'une de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou des Sociétés Apparentées, ou de tout administrateur, gérant ou autre agent de la Société ou de l'une des Sociétés Apparentées, dans les limites de toute disposition légale applicable; et

4.5.3. utiliser toutes les techniques et tous les instruments nécessaires à la gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre tous risques de crédit, les fluctuations du cours de change, les risques de taux d'intérêt et les autres risques.

4.6. Outre ce qui précède, la Société peut réaliser toutes transactions légales, commerciales, techniques ou financières et, en général, toutes transactions nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou

indirecte avec tous les secteurs pré-décrits, de manière à faciliter l'accomplissement de son objet social dans les secteurs pré-décrits.

Art. 5. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. - Capital - Transfert de parts

Art. 6. Capital social.

6.1. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (12.500 EUR) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de un Euro (1 EUR), chacune (les "Parts Sociales"). Les détenteurs de Parts Sociales sont désignés ensemble comme les "Associés" et individuellement comme "l'Associé".

6.2. En plus du capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant d'un tel compte de prime d'émission est à la libre disposition de l'assemblée générale des Associés. Le montant d'un tel compte de prime d'émission peut être utilisé pour procéder au paiement de toutes Parts Sociales que la Société peut racheter à son/ses Associé(s), pour compenser toute perte réalisée, pour procéder à des distributions aux Associés ou pour allouer des fonds à la réserve légale ou à d'autres réserves.

6.3. Toutes les Parts Sociales disposent de droits égaux.

Art. 7. Cession de parts.

7.1. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement cessibles.

7.2. Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales sont librement cessibles entre Associés. Tout transfert de Parts Sociales entre vifs à des non Associés ne pourra se faire qu'avec l'accord préalable, donné dans une assemblée générale des Associés représentant au moins trois quart (3/4) du capital.

7.3. Toute cession de Parts Sociales doit être constatée par un acte notarié ou par un acte sous seing privé et ne sera pas opposable à la Société ou aux tiers jusqu'à ce que la cession ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément à l'article 190 de la Loi et l'article 1690 du Code Civil.

7.4. La Société peut racheter ses propres Parts Sociales pour autant que la Société dispose de fonds distribuables suffisants à cet effet.

Titre III. - Gérance

Art. 8. Gérance. La Société est gérée par un gérant (le "Gérant Unique") ou par plusieurs gérants nommés par l'assemblée générale des Associés. Si plusieurs gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance", chacun étant individuellement désigné comme "Gérant"). Le Gérant Unique ou les Gérants ne sont pas nécessairement Associés de la Société. Le Gérant Unique ou les Gérants peuvent être révoqués à tout moment par une décision de l'assemblée générale des Associés.

Art. 9. Pouvoirs.

9.1. Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, a tous les pouvoirs pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour effectuer tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

9.2. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'assemblée générale des Associés tombent sous la compétence du Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

9.3. Tout litige dans laquelle la Société apparaît comme demandeur ou comme défendeur, sera géré au nom de la Société par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance représenté par le Gérant délégué à cet effet.

9.4. La Société est valablement engagée, en toutes circonstances par la seule signature de son Gérant Unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du Conseil de Gérance, ou par la signature de toute personne à qui ce pouvoir aura été délégué par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance.

Art. 10. Délégations.

10.1. Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs agents ad hoc pour des tâches déterminées.

10.2. Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de cet agent, la durée de son mandat ainsi que toutes autres conditions de son mandat.

Art. 11. Réunion du conseil de gérance.

11.1. Le Conseil de Gérance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société le requière ou sur convocation d'un Gérant de la Société. Lorsque tous les Gérants sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

11.2. Tout Gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance par un autre Gérant, en le désignant comme mandataire par écrit, par télégramme, par fax, par courriel ou par lettre.

11.3. Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront à Luxembourg. Le Conseil de Gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins de ses membres est présente en personne ou par mandataire. Les résolutions du

Conseil de Gérance seront valablement adoptées par la majorité des votes des Gérants présents en personne ou par mandataire.

11.4. Des résolutions écrites signées par tous les membres du Conseil de Gérance auront le même effet et la même validité que des décisions prises lors d'une réunion dûment convoquée et tenue. Ces signatures peuvent être apposées sur un document unique ou sur des copies multiples transmises par lettre, fax, courriel ou moyen similaire de communication.

11.5. Tout membre du Conseil de Gérance qui participe à une réunion du Conseil de Gérance par un moyen de communication (en ce compris par téléphone et par visioconférence), qui permet à tous les autres membres du Conseil de Gérance présents à telle réunion (soit en personne, par mandataire ou via un tel moyen de communication) d'entendre et d'être entendus par les autres membres à tout moment, sera réputé présent à telle réunion et sera pris en compte pour le calcul du quorum et sera autorisé à voter sur les matières traitées lors de cette réunion. Lorsque la décision est prise par voie de conférence téléphonique, la décision sera considérée comme ayant été prise à Luxembourg si l'appel est initié à partir de Luxembourg.

11.6. Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance peuvent être signés (i) par tous les Gérants présents ou représentés à la réunion, ou (ii) par deux (2) Gérants présents ou représentés à la réunion, ou (iii) par le président et le secrétaire si nommés à la réunion du Conseil de Gérance ou (iv) par toute personne à qui de tels pouvoirs ont été délégués par le Conseil de Gérance lors de cette réunion du Conseil de Gérance.

11.7. Des extraits seront certifiés par tout Gérant ou par toute personne désignée par un Gérant ou lors d'une réunion du Conseil de Gérance.

11.8. En cas de Gérant Unique, les résolutions du Gérant Unique sont documentées par écrit.

Art. 12. Dividendes intérimaires. Le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, peut décider de payer des dividendes intérimaires sur la base d'un relevé de comptes préparé par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance montrant qu'il existe suffisamment de fonds disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant distribuable ne peut être supérieur aux profits réalisés depuis la fin de l'exercice social précédent, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et sommes allouées à une réserve à constituer en vertu de la Loi ou des Statuts.

Titre IV. - Assemblée générale des associés

Art. 13. Pouvoirs - Tenue d'assemblées générales.

13.1. Chaque Associé a un droit de vote proportionnel à sa participation dans le capital social.

13.2. En cas d'un Associé unique détenant toutes les Parts Sociales, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés par la section XII de la Loi et ses décisions sont établies par écrit et enregistrées dans des procès-verbaux.

13.3. S'il y a plus d'un Associé, les décisions des Associés sont prises en assemblée générale ou par consultation écrite à l'initiative de la gérance. Dans ce cas, chaque Associé recevra le libellé exact du texte des résolutions ou décisions à adopter et donnera son vote par écrit.

13.4. Des assemblées générales pourront être convoquées par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par tout Gérant.

13.5. Si tous les Associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut valablement être tenue sans convocation préalable.

13.6. Les assemblées générales des Associés se tiennent à Luxembourg. Tout Associé peut par procuration écrite, autoriser toute autre personne, qui n'a pas besoin d'être un Associé, à le représenter à une assemblée générale des Associés et à voter en son nom et à sa place.

Art. 14. Majorités.

14.1. Les décisions ne sont valablement prises que pour autant que des Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Si ce chiffre n'est pas atteint lors de la première réunion ou consultation par écrit, les Associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représentée.

14.2. Les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité (en nombre) d'Associés détenant au moins les trois quarts (3/4) du capital social de la Société conformément aux prescriptions de la Loi.

14.3. Néanmoins, le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des Associés ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des Associés et conformément à toute autre disposition légale.

Titre V. - Exercice social - Profits - Réserves

Art. 15. Exercice social.

15.1. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

15.2. Chaque année, au 31 décembre, un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société ainsi que le bilan et le compte de profit et perte de la Société sont établis par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance.

Art. 16. Profits - Réserves.

16.1. Les profits de la Société, après déduction des frais généraux des charges, des amortissements, des provisions et des taxes, constituent le bénéfice net.

16.2. Sur le bénéfice net, cinq pour cent (5%) seront prélevés et alloués à la réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société mais devra être repris jusqu'à entière reconstitution de la réserve, si à tout moment et pour quelle que raison que ce soit, elle a été entamée. Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des Associés.

Titre VI. - Dissolution - Liquidation

Art. 17. Dissolution - Liquidation.

17.1. La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

17.2. La dissolution et la liquidation de la Société n'est possible que si elle est décidée par la majorité (en nombre) des Associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social de la Société.

17.3. En cas de dissolution de la Société, la dissolution et la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée générale des Associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

17.4. Le surplus après paiement des charges, dettes, dépenses qui résultent de la liquidation sera utilisé pour rembourser l'apport fait par les Associés sur les Parts Sociales de la Société. Le surplus final sera distribué aux Associés proportionnellement à leur détention respective.

Titre VII. - Loi applicable

Art. 18. Loi applicable. Tous les points non réglés par les Statuts seront déterminés conformément à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera à la date de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2016.

Souscription et paiement

Les Statuts ayant été établis, la partie comparante déclare souscrire l'entièreté du capital comme suit:

EQT Mid Market GP B.V., agissant en sa qualité d'associé commandité (general partner) d'EQT

Mid Market Limited Partnership, prénommé, a souscrit à:

Douze mille cinq cents Parts Sociales 12.500 Parts Sociales

TOTAL: Douze mille cinq cents Parts Sociales 12.500 Parts Sociales

Les Parts Sociales ont été entièrement libérées par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents Euros (12.500 EUR).

Le montant de douze mille cinq cents Euros (12.500 EUR) est à la disposition de la Société.

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élèvent à approximativement à 1.500,- euros.

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'Associé unique de la Société représentant l'intégralité du capital souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est situé au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg;

2. Ont été nommées gérants de la Société pour une période indéterminée:

2.1 M. Karl Heinz Horrer, né le 19 août 1966 à Munich, Allemagne, avec adresse professionnelle au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg;

2.2 Mlle Andréa Pabst, née le 06 Avril 1974 à Gladbeck, Allemagne, avec adresse professionnelle au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, et;

2.3 M. Jens Hoellermann, né le 26 juillet 1971 à Oberhausen, Allemagne, avec adresse professionnelle au 25, rue Général Patton, L-2317 Howald.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française; à la demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Pétange, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture de l'acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante connu du notaire soussigné par nom, prénom, état civil et résidence, ledit mandataire de la partie comparante a signé avec nous notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 03 mars 2016. Relation: EAC/2016/5539. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2016079498/468.

(160044996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2016.

Grape Hospitality Lux Austria S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 25, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 204.607.

—
STATUTES

In the year two thousand and sixteen, on the twenty-fourth of February.

Before Us, Maître Jacques Kessler, notary residing in Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Grape Hospitality International (GHI) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 25, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, a share capital of EUR 12.500,00 and under process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register,

here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employee, with professional address at 13 route de Luxembourg, L-4761 Pétange, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on February 24, 2016. The said proxy, signed *ne varietur* by the proxy holder of the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the deed of establishment of a private limited liability company with the following articles of association:

Art. 1. There exists a private limited liability company under the name of Grape Hospitality Lux Austria S.à r.l. (hereinafter, the Company), which shall be governed by the laws pertaining to such an entity and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (hereinafter, the Law), as well as by the present articles of association (hereinafter, the Articles).

Art. 2. The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, management, control and development of such participating interests, in the Grand-Duchy of Luxembourg and abroad.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and intellectual property rights of whatever origin and participate in the creation, development and control of any enterprises. It may also acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatsoever, any type of securities and intellectual property rights, have them developed and realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise.

The Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (such as, but not limited to, shareholders or affiliated entities).

In general, the Company may likewise carry out any financial, commercial, industrial, movable or real estate transactions, take any measures to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purpose or which promote its development.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt, whether convertible or not, and/or equity securities. It may give guarantees and grant securities in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or some of its assets.

Art. 3. The Company is established for an unlimited duration.

Art. 4. The Company's registered office is established in the City of Luxembourg.

It may be transferred to any other address in the same municipality or to another municipality by a decision of the Sole Manager (as defined below) or the Board of Managers (as defined below), respectively by a resolution taken by the general meeting of the shareholders, as required by the then applicable provisions of the Law.

The Company may have offices and branches, both in the Grand-Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 5. The Company's subscribed share capital is set at twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12.500,00) represented by twelve thousand and five hundred (12.500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each.

The Company may repurchase its own shares within the limits set by the Law and the Articles.

The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the shareholders' meeting.

Art. 6. Towards the Company, the shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company. In case of plurality of owners per share, the Company may suspend the rights attached to this share until a single owner has been designated to the Company.

Art. 7. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In case of a plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may only be transferred in accordance with article 189 of the Law.

Art. 8. The Company shall not be dissolved by reason of death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of any of the shareholders.

Art. 9. The Company is managed by one (hereinafter, the Sole Manager) or more managers. If several managers have been appointed, they constitute a board of managers (hereinafter, the Board of Managers).

The manager(s) need not be shareholders. The manager(s) may be dismissed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders holding more than half of the share capital.

Art. 10. The Sole Manager or the Board of Managers is invested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful to realise the Company's object, with the exception of the powers reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders.

Towards third parties, the Company shall be bound by the signature of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two (2) managers

The Sole Manager or the Board of Managers shall have the right to grant special proxies for determined matters to one or more proxy holders, either managers or not, either shareholders or not.

The Sole Manager or the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholders on the basis of a statement of accounts showing that sufficient profits are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles.

Art. 11. The Sole Manager or the Board of Managers may delegate the daily management of the Company to one or several manager(s) or agent(s) and shall determine the manager's or agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of representation and any other relevant conditions of this agency.

Art. 12. The Board of Managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place shall be taken by election among the managers present at the meeting.

The Board of Managers may elect a secretary who need not be a manager or a shareholder of the Company.

The Board of Managers shall meet as often as the Company's interest so requires. The meetings of the Board of Managers are convened by the chairman, the secretary or by any manager at the place indicated in the convening notice.

Written notice of any meeting of the Board of Managers shall be given to all the managers, whether in original, by facsimile or by electronic mail (e-mail), at least twenty-four (24) hours in advance of the date and time set for such meeting, except in case of emergency.

No such convening notice is required if all members of the Board of Managers are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed on the agenda of the meeting. The notice may also be waived by consent in writing, whether in original, by facsimile or by electronic mail (e-mail), of each member of the Board of Managers. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the Board of Managers.

A manager may be represented at the Board of Managers by another manager, and a manager may represent several managers.

The Board of Managers may only validly debate and take decisions if a majority of its members are present or represented by proxies. Any decisions taken by the Board of Managers shall require a simple majority of the members of the Board of Managers.

Any manager may participate in a meeting by way of telephone or video conference call or by any other similar means of communication enabling the persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. The decisions taken at such meeting may be

documented in a single document or in several separate documents having the same content and signed by all the members having participated.

Resolutions in writing, approved and signed by all the managers, shall have the same effect as resolutions passed at a Board of Managers' meeting which was duly convened and held. Such resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and signed by all the managers.

Art. 13. The manager(s) assume(s), by reason of her/his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by her/him/them in the name of the Company.

Art. 14. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares owned. Each shareholder has voting rights commensurate with her/his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles and other specific decisions as defined by the Law may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, in accordance with the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's accounting year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of the same year.

Art. 16. At the end of each accounting year, the Company's accounts are established and the Sole Manager or the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit shall be allocated to the legal reserve.

This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital but shall be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatsoever, the ten percent (10%) threshold is no longer met.

The balance of the net profit may be distributed to the sole shareholder or to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

Art. 18. The Company may be dissolved by a resolution of the extraordinary general meeting of shareholders. The liquidation shall be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

At the time of the liquidation of the Company, any distributions to the shareholders shall be made in accordance with the last paragraph of Article 17.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall end on December 31, 2016.

Subscription - Payment

The articles of association having thus been established, all the shares have been subscribed by Grape Hospitality International (GHI) S.à r.l., prenamed, and fully paid up at nominal value by contribution in cash.

The amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12.500,00) has been fully paid up in cash and is now available to the Company.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at 1,500.- euro.

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder has taken the following resolutions:

The following persons are appointed as managers of the Company until the annual general meeting to be held in 2017:

Mr. Christophe Aubut, born on November 3, 1965 in Noisy-Le-Sec, France, with professional address at 25, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

Mr. Bertrand Michaud, born on November 21, 1961 in Paris, France, with professional address at 3, rue de Belle-Vue, L-1227 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

Mr. Renaud Haberkorn, born on February 23, 1971, in Neuilly-sur-Seine, France, with professional address at 32, rue de Monceau, 75008 Paris, France; and

Mr. Vincent Cormeau, born on August 29, 1960 in Verviers, Belgium, with professional address at 3, rue de Belle-Vue, L-1227 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The address of the registered office of the Company is fixed at 25, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Pétange, on the date first written above.

The document having been read to the proxy holder of the appearing person, who is known to the notary by his full name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le vingt-quatre février.

Par-devant Nous, Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Grape Hospitality International (GHI) S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie et existante sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 25, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, un capital social de EUR 12.500,00 et en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg;

ici représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée, ayant son adresse professionnelle au 13 route de Luxembourg, L-4761 Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 24 février 2016. Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Le comparant, représenté par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination Grape Hospitality Lux Austria S.à r.l. (ci-après, la Société), régie par les lois relatives à une telle entité et en particulier la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après, la Loi), ainsi que par les présents statuts (ci-après, les Statuts).

Art. 2. La Société peut réaliser toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

La Société peut notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et droits de propriété intellectuelle de toute origine, et participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise. Elle peut également acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et droits de propriété intellectuelle, les faire mettre en valeur et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La Société peut accorder tout concours (par voie de prêts, avances, garanties, sûretés ou autres) aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (notamment par exemple, ses associés ou entités liées).

En général, la Société peut également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, prendre toutes mesures pour sauvegarder ses droits et réaliser toutes opérations, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui favorisent son développement.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts, convertibles ou non, et/ou de créances. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il peut être transféré à toute autre adresse à l'intérieur de la même commune ou dans une autre commune par décision du Gérant Unique (tel que défini ci-après) ou du Conseil de Gérance (tel que défini ci-après), respectivement par une résolution de l'assemblée générale des associés, suivant les dispositions en vigueur de la Loi.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 5. Le capital social souscrit de la Société s'élève à douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,00) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,00) chacune.

La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites prévues par la Loi et les Statuts.

Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés.

Art. 6. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société. En cas de pluralité de propriétaires d'une part sociale, la Société peut suspendre les droits attachés à cette part jusqu'à ce qu'un seul propriétaire soit désigné.

Art. 7. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que conformément à l'article 189 de la Loi.

Art. 8. La Société n'est pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 9. La Société est gérée par un gérant unique (ci-après, le Gérant Unique) ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance (ci-après, le Conseil de Gérance).

Le(s) gérant(s) ne doit(vent) pas obligatoirement être associé(s). Le(s) gérant(s) peut(vent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision de l'associé unique ou des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Art. 10. Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société, à l'exception de ceux que la Loi ou les Statuts réservent à l'assemblée générale des associés.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature de son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par les signatures conjointes de deux (2) gérants.

Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, gérants ou non, associés ou non.

Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance duquel il ressort que des bénéfices suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

Art. 11. Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminer les responsabilités et rémunérations, le cas échéant, des gérants ou mandataires, la durée de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat.

Art. 12. Le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant est élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le Conseil de Gérance peut élire un secrétaire, gérant ou non, associé ou non.

Le Conseil de Gérance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le président, le secrétaire ou par tout gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Il est donné à tous les gérants un avis écrit, soit en original, par télécopie ou courrier électronique, de toute réunion du Conseil de Gérance au moins vingt-quatre (24) heures avant la date et heure prévues pour la réunion, sauf en cas d'urgence.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la tenue de la réunion et de son ordre du jour. Il peut également être renoncé à la convocation par chaque membre du Conseil de Gérance, par écrit donné soit en original, soit par télécopie ou courrier électronique. Une convocation spéciale n'est pas requise pour toute réunion se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Gérance.

Tout gérant peut être représenté au Conseil de Gérance par un autre gérant, et un gérant peut représenter plusieurs gérants.

Le Conseil de Gérance ne peut valablement délibérer et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations. Toute décision du Conseil de Gérance requiert la majorité simple des membres du Conseil de Gérance.

Tout gérant peut participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants participant à la réunion de se comprendre mutuellement. Une telle participation équivaut à une présence physique à la réunion. Les décisions prises à une telle réunion peuvent être documentées dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Des résolutions écrites, approuvées et signées par tous les gérants, produisent effet au même titre que des résolutions prises à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Ces résolutions peuvent être documentées dans

un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signés par chacun les membres du Conseil de Gérance.

Art. 13. Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) à raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts ou autres résolutions spécifiques définies par la loi ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Gérant Unique, ou le Conseil de Gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social de la Société.

Art. 17. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net sont affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais doivent être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net peut être distribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation dans la Société.

Art. 18. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés. La liquidation est assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'(es) associé(s) qui détermine(nt) leurs pouvoirs et rémunération.

Au moment de la liquidation de la Société, toute distribution aux associés se fait en application du dernier alinéa de l'Article 17.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2016.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, toutes les parts sociales ont été souscrites par Grape Hospitality International (GHI) S.à r.l., précitée, et intégralement libérées à valeur nominale par apport en numéraire.

Le montant de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,00) a été intégralement libéré en numéraire et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à la somme de 1.500,- euros.

Décisions de l'associé unique

L'associé unique a pris les résolutions suivantes:

Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une période qui arrivera à échéance à l'assemblée générale annuelle à tenir en 2017:

M. Christophe Aubut, né le 3 novembre 1965 à Noisy-Le-Sec, France, ayant son adresse professionnelle au 25, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

M. Bertrand Michaud, né le 21 novembre 1961 à Paris, France, ayant son adresse professionnelle au 3, rue de Belle-Vue, L-1227 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

M. Renaud Haberkorn, né le 23 février 1971 à Neuilly-sur-Seine, France, ayant son adresse professionnelle au 32, rue de Monceau, 75008 Paris, France;

M. Vincent Cormeau, né le 29 août 1960 à Verviers, Belgique, France, ayant son adresse professionnelle au 3, rue de Belle-Vue, L-1227 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

L'adresse du siège social de la Société est fixée au 25, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Pétange, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la personne comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 26 février 2016. Relation: EAC/2016/5109. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2016079394/331.

(160045780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2016.

The Bank of New York Mellon (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 67.654.

In the year two thousand and sixteen, on the eighth day of March,
before Maître Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg,

was held

the extraordinary general meeting of shareholders of "The Bank of New York Mellon (Luxembourg) S.A." (the "Company"), having its registered office at L-2453 Luxembourg, 2-4 rue Eugène Ruppert, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 67.654, incorporated by a notarial deed dated 15 December 1998, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 65 of 3 February 1999.

The articles of incorporation of the Company have been amended several times and for the last time by a deed of the undersigned notary dated 1st of October 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2596 of 19 October 2012.

The meeting is opened and is chaired by Ms. Nathalie Ryckaert, employee, professionally residing in Brussels. The chairman appoints as secretary of the meeting Ms. Cheryl Geschwind, employee professionally residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Ms. Flora Gibert, employee, professionally residing in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the undersigned notary to state that:

I. The agenda is the following:

1. Increase of the share capital of the Company, by an amount of EUR 140,000,000.- (one hundred and forty million euro) so as to raise it from its present amount of EUR 74,831,462.59 (seventy four million eight hundred and thirty one thousand four hundred and sixty two euro and fifty nine cents) to EUR 214,831,462.59 (two hundred and fourteen million eight hundred and thirty one thousand four hundred and sixty two euros and fifty nine cents) without issuing new shares, by contribution in cash.

2. Subscription, payment.

3. Subsequent amendment of 1st paragraph of Article 5 of the articles of incorporation in order to reflect such action.

4. Delegation of powers to amend the register of shareholder(s).

5. Amendment of the articles of incorporation in order to reflect the fact that the Company may have one or several shareholders.

II. The sole shareholder, who is represented, its proxy and the number of shares held by the shareholder are shown on an attendance list, signed by the proxy of the shareholder represented, the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list shall remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The proxy given by the represented shareholder after having been initialled *ne varietur* by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary shall remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The chairman acknowledges that the sole shareholder, represented at the meeting, has waived its right to be duly convened and has been duly informed of the agenda of the meeting and has received a copy of the documents referred to in the agenda, prior to the holding of the present meeting.

III. The chairman informed the meeting that the present general meeting will validly deliberate only if at least 50 % of the issued share capital is present or represented and that resolutions will be validly adopted if approved by at least two thirds of the votes cast at the meeting.

IV. As it appears from the attendance list, from the total of one hundred thousand two hundred and seventy-four (100,274) shares representing the whole share capital, a total of one hundred thousand two hundred and seventy-four (100,274) shares are represented at the present extraordinary general meeting, representing 100% of the share capital. The meeting is thus validly constituted and can validly deliberate and resolve on all the items of the agenda.

V. After this had been set forth by the chairman and acknowledged by the meeting, said meeting took the following resolutions by unanimous vote:

First resolution

The meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 140,000,000.- (one hundred and forty million euro) so as to raise it from its present amount of EUR 74,831,462.59 (seventy four million eight hundred and thirty one thousand four hundred and sixty two euro and fifty nine cents) to EUR 214,831,462.59 (two hundred and fourteen million eight hundred and thirty one thousand four hundred and sixty two euros and fifty nine cents) without issuing new shares and by increase of the accounting par value of all the existing shares.

Subscription, payment

The sole shareholder of the Company, The Bank of New York Mellon, here represented by Nathalie Ryckaert, prenamed by virtue of a proxy given privately which will remain attached herewith, declares to subscribe to the capital increase, and to fully pay it up by a contribution in cash of EUR 140,000,000.- (one hundred and forty million euro), proof of which has been given to the undersigned notary.

Second resolution:

As a consequence of the above resolution, paragraph 1 of Article 5 of the articles of incorporation of the Company is amended and will henceforth read as follows:

" **Art. 5. (First paragraph).** The corporate capital is set at EUR 214,831,462.59 (two hundred and fourteen million eight hundred and thirty one thousand four hundred and sixty two euros and fifty nine cents) consisting of 100,274 (one hundred thousand two hundred and seventy-four) fully paid shares in nominative form without denomination of a nominal value."

Third resolution:

The meeting grants power to Nathalie Ryckaert, Sandrine Hardy and Judith Robinson, acting alone and with power of substitution, to amend subsequently to the second resolution the Shareholders register.

Fourth resolution

As the Company currently has only one shareholder, the articles of incorporation of the Company must be amended to reflect the fact that the Company may have one or several shareholders. Articles 1, 2, 5 to 12, 14 and 20 to 22 of the articles of incorporation of the Company are amended and will henceforth read as follows:

" **Art. 1.** There exists among the subscribers and all those who may become owners of shares hereafter issued, a corporation in the form of a société anonyme under the name of "The Bank of New York Mellon (Luxembourg) S.A. (the "Company")".

The Company may have one shareholder (the "Sole Shareholder") or several shareholders (the "Shareholders"). The Company will not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder."

" **Art. 2.** The Corporation is established for an indefinite duration. The Corporation may be dissolved by a resolution of the Sole Shareholder or the Shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation, as prescribed in Article twenty-two hereof."

" **Art. 5.** The corporate capital is set at EUR 214,831,462.59 (two hundred and fourteen million eight hundred and thirty one thousand four hundred and sixty two euros and fifty nine cents) consisting of 100,274 (one hundred thousand two hundred and seventy-four) fully paid shares in nominative form without denomination of a nominal value.

A register of shareholder(s) shall be kept at the registered office of the Corporation. Such register shall set forth the name of each shareholder, his residence or elected domicile, the number of shares held by him, the amounts paid in on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers.

The transfer of a share shall be effected by a written declaration of transfer inscribed on the register of shareholder(s), such declaration of transfer to be dated and signed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney to act therefore. The Corporation may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer satisfactory to the Corporation."

“ **Art. 6.** The capital of the Corporation may be increased or reduced by a resolution of the Sole Shareholder or the Shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation, as prescribed in Article twenty-two hereof.”

“ **Art. 7.** In the case of a Sole Shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting. The decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of minutes.

In case of a plurality of Shareholders, any regularly constituted meeting of the Shareholders of the Corporation shall represent the entire body of Shareholders of the Corporation. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratifies acts relating to the operations of the Corporation.”

“ **Art. 8.** The annual general meeting of the Shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the registered office of the Corporation, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the last Friday of the month of May at 3.00 p.m. If such day is not a bank business day, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the board of directors, exceptional circumstances so require.

Other meetings of Shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.”

“ **Art. 9.** The quorum and notice periods required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of Shareholders of the Corporation, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote. A Shareholder may act at any meeting of Shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by cable or telegram or facsimile transmission.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of Shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by Shareholders for them to take part in any meeting of Shareholders.”

“ **Art. 10.** Shareholder(s) will meet upon call by the board of directors, pursuant to notice setting forth the agenda sent by registered mail at least eight days prior to the meeting to each Shareholder at the Shareholder's address in the register of Shareholder(s).

If, however, all of the Shareholders are present or represented at a meeting of Shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.”

“ **Art. 11.** The Corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, who need not be Shareholders of the Corporation. The directors shall be elected by the Sole Shareholder or by the Shareholders at their annual general meeting, for a period ending at the next annual general meeting and until their successors are elected and qualify, provided, however, that a director may be removed with or without cause and/or replaced at any time by resolution adopted by the Sole Shareholder or by the Shareholders.

In the event of a vacancy in the office of director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by majority vote, a director to fill such vacancy until the next meeting of Shareholders.

In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman shall have a casting vote.”

“ **Art. 12. (First and second paragraphs).** The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members one or more vice-chairmen. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the Shareholders. The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of Shareholders and the board of directors, but in his absence the Shareholders or the board of directors may appoint another director, and in respect of Shareholders' meetings any other person, as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.”

“ **Art. 14. (First paragraph).** The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Corporation and its powers to carry out acts in furtherance of the corporate policy and purpose, to officers of the Corporation and, with the prior consent of the Sole Shareholder or the Shareholders in general meeting, to directors of the Corporation.”

“ **Art. 20. (Second paragraph).** The Sole Shareholder or the general meeting of Shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and may alone declare dividends from time to time, as it in its discretion believes best suits the corporate purpose and policy.”

“ **Art. 21.** In the event of dissolution of the Corporation, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the Sole Shareholder or the meeting of Shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.”

“ **Art. 22.** These Articles may be amended from time to time by the Sole Shareholders or a meeting of Shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the law.”

There being no further items on the agenda, the meeting is closed.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present stated increase of capital, are estimated approximately at seven thousand five hundred euro (EUR 7,500).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English version and the French version, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the french version

L'an deux mille seize, le huit mars,
par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

s'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société “The Bank of New York Mellon (Luxembourg) S.A.» (la “Société”), ayant son siège social sis Vertigo-Polaris, 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 15 décembre 1998 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 65 du 3 février 1999.

Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu par acte du notaire soussigné en date du 1^{er} octobre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2596 du 19 octobre 2012.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Nathalie Ryckaert, employée, résidant professionnellement à Bruxelles.

Le président désigne comme secrétaire de l'assemblée Madame Cheryl Geschwind, employée, résidant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Flora Gibert, employée, résidant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ainsi constitué, le président expose et prie le notaire soussigné d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social, à concurrence d'un montant de EUR 140.000.000,- (cent quarante millions d'euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 74.831.462,59 (soixante quatorze millions huit cent trente et un mille quatre cent soixante-deux euros et cinquante-neuf cents) à EUR 214.831.462,59 (deux cent quatorze millions huit cent trente et un mille quatre cent soixante-deux euros et cinquante-neuf cents) sans émission de nouvelles actions par apport en numéraire.

2. Souscription, libération.

3. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 5 des statuts afin de refléter cette résolution.

4. Délégation de pouvoirs pour modifier le registre d'actionnaire(s).

5. Modification des statuts afin de prévoir la possibilité pour la Société d'avoir un ou plusieurs actionnaires.

II. L'actionnaire unique, représenté, son mandataire et le nombre d'actions détenu par l'actionnaire unique sont renseignés sur une liste de présence, signée par le mandataire de l'actionnaire représenté, le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La procuration donnée par l'actionnaire représenté, après avoir été paraphée ne varietur par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le président constate que l'actionnaire unique, représenté, a renoncé à son droit d'être dûment convoqué et qu'il a été informé de l'ordre du jour de l'assemblée et a reçu une copie des documents indiqués dans l'ordre du jour avant la tenue de la présente assemblée.

III. Le président informe l'assemblée que la présente assemblée générale ne délibérera valablement que si au moins 50 % du capital social émis sont présents ou représentés et que les décisions ne seront valablement adoptées que si elles sont approuvées par au moins deux tiers des votes émis à l'assemblée.

IV. Il résulte de la liste de présence, que sur un total de cent mille deux cent soixante-quatorze (100.274) actions représentant l'intégralité du capital social, un total de cent mille deux cent soixante-quatorze (100.274) actions est représenté à la présente assemblée générale extraordinaire, représentant 100 % du capital social. L'assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour.

V. Ces faits ayant été exposés par le président et reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend ensuite les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter la capital social de la Société à concurrence d'un montant de EUR 140.000.000,- (cent quarante millions d'euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 74.831.462,59 (soixante-quatorze millions huit cent trente et un mille quatre cent soixante-deux euros et cinquante-neuf cents) à EUR 214.831.462,59 (deux cent quatorze millions huit cent trente et un mille quatre cent soixante-deux euros et cinquante-neuf cents) sans émission de nouvelles actions par apport en numéraire et par augmentation du pair comptable de toutes les actions existantes.

Souscription, libération

L'actionnaire unique de la Société, The Bank of New York Mellon, ici représenté par Nathalie Ryckaert, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé qui restera annexée aux présentes, déclare souscrire à l'intégralité de cette augmentation de capital et la libérer par un apport en numéraire de EUR 140.000.000,- (cent quarante millions d'euros), preuve en ayant été rapportée au notaire instrumentant.

Deuxième résolution:

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. (Premier paragraphe).** Le capital social est fixé à EUR 214.831.462,59 (deux cent quatorze millions huit cent trente et un mille quatre cent soixante-deux euros et cinquante-neuf cents) représenté par 100.274 (cent mille deux cent soixante-quatorze) actions nominatives entièrement libérées sans valeur nominale."

Troisième résolution:

L'assemblée donne pouvoir à Nathalie Ryckaert, Sandrine Hardy et Judith Robinson, chacune agissant seule et avec pouvoir de substitution, à l'effet de modifier le registre d'actionnaire(s) suite à la résolution qui précède.

Quatrième résolution:

La Société n'ayant actuellement qu'un actionnaire unique, les statuts doivent être modifiés pour refléter le fait que la Société puisse avoir plusieurs actionnaires. Les articles 1, 2, 5 à 12, 14, et 20 à 22 sont donc modifiés pour avoir désormais la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}.** Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions émises par la suite, une société sous la forme d'une société anonyme sous le nom de "The Bank of New York Mellon (Luxembourg) S.A." (la «Société»).

La Société peut avoir un actionnaire (l'«Actionnaire Unique») ou plusieurs actionnaires (les «Actionnaires»). La Société ne sera pas dissoute par la mort, la suspension des droits civiques, l'insolvabilité, la liquidation ou la faillite de l'Actionnaire Unique.

" **Art. 2.** La Société est établie pour une durée indéterminée. La Société peut être dissoute par une résolution de l'Actionnaire Unique ou des Actionnaires adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts, tel que prescrit à l'article vingt-deux présentes».

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à EUR 214.831.462,59 (deux cent quatorze millions huit cent trente et un mille quatre cent soixante-deux euros et cinquante-neuf cents) représenté par 100.274 (cent mille deux cent soixante-quatorze) actions nominatives entièrement libérées sans valeur nominale.

Un registre d'actionnaire(s) doit être conservé au siège social de la Société. Ce registre indique le nom de chaque actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions détenues par lui, les montants versés pour chacune de ces actions, et le transfert des actions et les dates de ces transferts.

Le transfert d'une action doit être effectué par une déclaration écrite de transfert inscrite sur le registre d'Actionnaire(s), cette déclaration de transfert doit être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de procuration pour agir ainsi. La Société peut également accepter comme preuve de transfert d'autres instruments de transfert jugés satisfaisants par la Société».

" **Art. 6.** Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution de l'Actionnaire Unique ou des Actionnaires adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts, tel que prescrit à l'article vingt-deux des présentes."

" **Art. 7.** Dans le cas d'un Actionnaire unique, l'Actionnaire Unique assume tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Les décisions prises par l'Actionnaire Unique sont enregistrées par voie de résolutions.

En cas de pluralité d'actionnaires, toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera l'ensemble des actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier les actes relatifs à l'objet de la Société".

" **Art. 8.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra, conformément à la loi luxembourgeoise, au Luxembourg, au siège social de la Société, ou à tout autre endroit du Luxembourg qui sera précisé dans l'avis de convocation, le dernier vendredi du mois de mai à 15h00. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable dans le secteur bancaire, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvrable suivant. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si, de l'avis absolu et définitif du conseil d'administration, des circonstances exceptionnelles l'exigent.

D'autres assemblées des actionnaires peuvent être tenues au lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation».

" **Art. 9.** Les conditions de quorum et de préavis requis par la loi régiront les avis de convocation et la conduite des assemblées des Actionnaires de la Société, sauf disposition contraire.

Chaque action donne droit à une voix. Un Actionnaire peut agir à toute assemblée des Actionnaires en désignant une autre personne comme son mandataire par écrit ou par câble, télégramme ou transmission de télécopie.

Sauf disposition contraire prévue par la loi, les résolutions à une assemblée des Actionnaires dûment convoquée seront prises à la majorité simple des membres présents et votants.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes les autres conditions qui doivent être remplies par les Actionnaires pour prendre part à toute assemblée des Actionnaires».

" **Art. 10.** Les Actionnaires se réuniront sur convocation du conseil d'administration, conformément à la convocation énonçant l'ordre du jour envoyé par courrier recommandé au moins huit jours avant la réunion à chaque Actionnaire à l'adresse de l'Actionnaire dans le registre d'Actionnaire(s).

Toutefois, si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée des Actionnaires, et s'ils déclarent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de la réunion, la réunion peut être tenue sans convocation préalable ou publication".

« **Art. 11.** La Société est gérée par un conseil d'administration composé d'au moins trois membres, qui ne sont pas nécessairement Actionnaires de la Société. Les administrateurs sont élus par l'Actionnaire unique ou par les Actionnaires lors de leur assemblée générale annuelle, pour une période se terminant à la prochaine assemblée générale annuelle et jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus et qualifiés, étant entendu, toutefois, qu'un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et / ou remplacé à tout moment par résolution adoptée par l'Actionnaire unique ou par les Actionnaires.

En cas de vacance du poste d'administrateur pour cause de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité, un administrateur pour combler cette vacance jusqu'à la prochaine assemblée des Actionnaires.

Dans le cas où à une réunion le nombre de voix pour et contre une résolution est égal, le président aura une voix prépondérante".

« **Art. 12. (Premier et deuxième alinéas).** Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un ou plusieurs vice-présidents. Il peut également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur, qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des Actionnaires. Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président préside toutes les assemblées des Actionnaires et le conseil d'administration, mais en son absence les Actionnaires ou le conseil d'administration peut nommer un autre administrateur, et en ce qui concerne les réunions des Actionnaires toute autre personne, en tant que président pro tempore par vote de la majorité présente à une telle réunion."

" **Art. 14. (Premier alinéa).** Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et de ses pouvoirs pour accomplir des actes dans la poursuite de la politique d'entreprise et le but, aux agents de la Société et, avec le consentement préalable de l'Actionnaire Unique ou des Actionnaires réunis en assemblée générale, aux administrateurs de la Société."

" **Art. 20. (Deuxième alinéa).** L'Actionnaire Unique ou l'assemblée générale des Actionnaires détermine la façon dont le solde du bénéfice net annuel est réparti et peut décider seul(e) de déclarer des dividendes quand il/elle le jugera conforme à l'objet et à la politique de la Société.»

" **Art. 21.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'Actionnaire unique ou l'assemblée des Actionnaires effectuant cette dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération."

" **Art. 22.** Les présents statuts pourront être modifiés en temps et lieu qu'il appartiendra par une assemblée générale des Actionnaires soumise aux conditions de quorum et de vote requises par la loi ou par l'Actionnaire unique."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Evaluation des frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge sont évalués à environ sept mille cinq cents euros (EUR 7.500.-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite et interprétation donnée, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. RYCKAERT, C. GESCHWIND, F. GIBERT et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C. 1, le 10 mars 2016. 1LAC / 2016 / 7951. Reçu soixante quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 15 mars 2016.

Référence de publication: 2016080503/317.

(160045760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2016.

Immo-Alz, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4940 Bascharage, 4, rue Laangwiss - ZAE Robert Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 123.667.

L'an deux mille seize, le quatorze janvier.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage et Maître Jacques KESSELER, notaire de résidence à Pétange, lequel dernier nommé restera dépositaire de la minute.

A COMPARU:

La société à responsabilité limitée "SCHLEIVENHAFF, s. à r.l.", avec siège social à L-4940 Bascharage, 4, rue Laangwiss - ZAE Robert Steichen, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 124.218,

ici représentée aux fins des présentes par un de ses gérants Monsieur Jos SALES, employé privé, demeurant à L-4953 Hautcharage, 16, Cité Bommelscheuer,

nommé à sa fonction et habilité à engager valablement la société en toutes circonstances par sa signature individuelle suivant décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés tenue suivant acte reçu par le prédit notaire Alex WEBER en date du 22 décembre 2006, publié au Mémorial C, numéro 603 du 13 avril 2007,

détentric de cent vingt-quatre (124) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (€ 100.-) chacune, représentant l'intégralité du capital de la société à responsabilité limitée «IMMO-ALZ, s. à r.l.» plus amplement qualifiée ci-dessous.

La comparante préqualifiée, agissant en sa qualité de seule associée de la société à responsabilité limitée "IMMO-ALZ, s. à r.l." (numéro d'identité 2006 24 57 350), avec siège social à L-4940 Bascharage, 4, rue Laangwiss - ZAE Robert Steichen, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 123.667, constituée sous la forme d'une société civile immobilière et sous la dénomination de «I.S.L. 6» suivant acte reçu par le prédit notaire Alex WEBER, en date du 22 décembre 2003, publié au Mémorial C, numéro 151 du 5 février 2004 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par ledit notaire Alex WEBER, en date du 22 décembre 2006, publié au Mémorial C, numéro 600 du 13 avril 2007, ledit acte contenant notamment transformation de la société en société à responsabilité limitée et adoption par cette dernière de la dénomination "IMMO-ALZ, s. à r.l.", a requis les notaires instrumentants d'acter ce qui suit:

I. - Preamble - Cession de parts sociales

Préalablement à la cession de parts sociales ci-après, la comparante déclare que la société "IMMO-ALZ, s. à r.l.", préqualifiée, est propriétaire d'une maison d'habitation et de commerce sise à Esch-sur-Alzette, 59, rue de l'Alzette, inscrite au cadastre comme suit:

- Commune d'ESCH-SUR-ALZETTE, section A d'ESCH-NORD - Numéro 79/7518, lieu-dit "Rue de l'Alzette", place (occupée), bâtiment à habitation, avec une contenance cadastrale de 1 are 41 centiares.

La société "IMMO-ALZ, s. à r.l." est propriétaire du prédit immeuble pour l'avoir acquis, ayant à ce moment la forme d'une société civile immobilière et la dénomination de "I.S.L. 6", en vertu d'un acte de vente reçu par le prédit notaire Alex WEBER en date du 24 décembre 2003, transcrit au deuxième bureau des hypothèques à Luxembourg le 26 janvier 2004, volume 1415, numéro 115.

Ensuite de quoi, la société "SCHLEIVENHAFF, s. à r.l.", préqualifiée, cède et transporte, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, avec effet au 1^{er} janvier 2016, les cent vingt-quatre (124) parts sociales qu'elle détient dans la préditée société "IMMO-ALZ, s. à r.l." et représentant l'intégralité du capital de cette dernière, à la société à responsabilité limitée "LEXMAR S. à r.l." (numéro d'identité 2009 24 05 843), avec siège social à L-5613 Mondorf-les-Bains, 14, La Corniche, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 82.273,

pour laquelle est ici présent et accepte son gérant unique Monsieur Alex POUILLIG, commerçant, demeurant à L-5613 Mondorf-les-Bains, 14, La Corniche,

nommé à sa fonction et habilité à engager valablement la société en toutes circonstances par sa signature individuelle suivant décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés consécutive à l'acte constitutif reçu par le notaire Robert SCHUMAN, de résidence à Differdange, en date du 30 mai 2001, publié au Mémorial C, numéro 1138 du 11 décembre 2001.

La prédite cession de parts sociales a lieu moyennant le prix total d'un million deux cent mille euros (€ 1.200.000.-), que la cédante reconnaît avoir reçu de la cessionnaire, à l'instant même, dont quittance.

La cédante déclare avoir la pleine propriété des parts sociales cédées.

Elle déclare en outre:

- que l'immeuble prédécrit est quitte et libre de toutes dettes et charges privilégiées ou hypothécaires généralement quelconques;
- que les parts sociales cédées ne font pas l'objet d'un litige ou d'une réclamation de quelque nature que ce soit;
- que toutes les parts sociales cédées sont libres de tout gage, nantissement, privilège, autre sûreté et ou restriction de quelque nature que ce soit;
- que toutes les parts sociales cédées émises par la société et formant son capital social ont été valablement émises, que la société n'a émis aucune valeur ou option donnant accès, immédiatement ou à terme, à une quotité de son capital ou de ses droits de vote et qu'il n'existe pas d'accord, d'option ou d'engagement en vigueur ou au titre desquels la société ou son associée unique seraient obligées ou pourraient être obligées de créer des parts sociales nouvelles ou d'autres titres donnant accès, immédiatement ou à terme, à une quotité de son capital ou de ses droits de vote;
- que la société ne détient directement ou indirectement aucune participation dans aucune société, groupement, entité ou association et n'a jamais exercé aucune fonction de dirigeant de droit ou de fait dans une quelconque entité;
- que la société ne fait l'objet d'aucun redressement judiciaire, procédure collective, gestion contrôlée, sursis de paiement, concordat, faillite, ou toute autre procédure similaire ou d'un jugement de dissolution, et qu'à la connaissance de la cédante, aucune action en ce sens n'est pendante ou imminente, et que la société n'est pas en état de faillite ou de cessation de paiement;
- que la société n'est pas partie à une procédure contentieuse judiciaire civile, pénale ou administrative contre un tiers, qui soit encore en cours ou pendante et qu'aucune telle procédure n'est prévisible ou annoncée pouvant avoir un effet défavorable sur l'activité de la société;
- qu'à la connaissance de la cédante et de la société, aucune décision administrative, judiciaire ou arbitrale n'a été prise, n'est prévisible ou annoncée à l'encontre de la société, de ses gérants ou de ses dirigeants, susceptible d'affecter de façon significative, directement ou indirectement, sa situation financière;
- que la société n'a fait l'objet d'aucune demande ou prétention et que la cédante n'a connaissance d'aucun élément qui justifierait ou pourrait déclencher une demande ou prétention contre la société.

La cessionnaire se trouve subrogée dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées à partir du 1^{er} janvier 2016. La cessionnaire participera aux bénéfices et pertes à partir de la même date.

La cédante est libre de toutes dettes et obligations attachées aux parts cédées à partir du 1^{er} janvier 2016. La cessionnaire prend rétroactivement à sa charge toutes dettes, obligations et pertes liées aux parts cédées à partir du 1^{er} janvier 2016.

La cédante déclare n'avoir pas commis entre le 1^{er} janvier 2016 et le jour de la signature des présentes un acte relatif à la société «IMMO-ALZ, s. à r.l.», de quelque nature que ce soit, qui nuit ou risque de nuire à la cessionnaire.

La cessionnaire déclare parfaitement connaître les statuts et la situation financière de la société pour avoir reçu de la cédante l'ensemble de la documentation comptable et des informations en relation avec la société "IMMO-ALZ, s. à r.l.". A ces fins, elle reconnaît avoir reçu un bilan de la société "IMMO-ALZ, s. à r.l." au 31 décembre 2015 signé par les gérants de cette dernière.

La cessionnaire déclare que la cédante lui a communiqué toutes attestations utiles établissant que la société est libre de toutes dettes vis-à-vis des administrations fiscales et du Centre Commun de la Sécurité Sociale, sous réserve de ce qui est dit au paragraphe suivant.

La cédante et la cessionnaire conviennent qu'un montant de neuf mille deux cent soixante-dix-sept euros quatre-vingt-onze cents (€ 9.277,91.-) sera maintenu sur le compte-courant de la société à titre de provision pour le paiement d'une dette éventuelle de la société envers l'Administration de la TVA, de la Fiduciaire GTF (publication du bilan 2015) et de l'Administration Communale d'Esch-sur-Alzette (facture d'eau novembre et décembre 2015) et que la régularisation entre parties sera opérée une fois le décompte de TVA établi.

Conformément à l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales, telle que modifiée et à l'article 1690 du Code Civil, Monsieur Jos SALES, préqualifié, agissant en sa qualité de gérant de la société "IMMO-ALZ, s. à r.l.", déclare accepter la cession susvisée.

Après la prédite cession, la totalité des parts sociales appartient à compter du 1^{er} janvier 2016 à la société "LEXMAR S. à r.l.", préqualifiée.

II.- Assemblée générale extraordinaire

Ensuite la société «LEXMAR S.à r.l.», ici représentée par son gérant unique Monsieur Alex POUILLIG, prénommé, seule associée de la société "IMMO-ALZ, s. à r.l.", a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide de transférer le siège social à L-5613 Mondorf-les-Bains, 14, La Corniche et de modifier le 1^{er} alinéa de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2. Al. 1^{er}.** Le siège de la société est établi à Mondorf-les-Bains.»

Deuxième résolution

L'associée unique décide d'accepter les démissions de Messieurs José dit Jos SALES et Marc SALES de leurs fonctions de gérants de la société et de leur donner décharge pour l'exécution de leurs mandats.

Troisième résolution

L'associée unique décide de nommer pour une durée indéterminée Monsieur Alex POUILLIG, gérant de société, né à Differdange le 13 janvier 1962, demeurant à L-5613 Mondorf-les-Bains, 14, La Corniche, en qualité de gérant unique.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué sans nul préjudice à trois mille huit cents euros (€ 3.800.-).

Lesdits frais, rémunérations ou charges sont à charge de la cessionnaire, toutes les parties en étant solidairement tenues envers les notaires instrumentants.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage, en l'étude du notaire Alex WEBER, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaires le présent acte.

Signé: Sales, Poullig, Weber, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 19 janvier 2016. Relation: EAC/2016/1617. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2016079461/126.

(160045263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2016.

Myway Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 152.046.

L'an deux mille seize, le deux mars.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire de «MYWAY INVEST S.A.», une société anonyme de droit luxembourgeois avec siège social au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152.046 (la Société). La Société a été constituée suivant un acte de Maître Francis KESSELER, notaire alors de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 22 mars 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 897 du 29 avril 2010. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés depuis.

L'Assemblée est présidée par Madame Corinne PETIT, employée privée, dont l'adresse professionnelle se trouve au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg (le Président).

Madame le Président nomme comme secrétaire de l'Assemblée Madame Marilyn KRECKE, employée privée, avec même adresse professionnelle (le Secrétaire).

L'Assemblée élit comme scrutateur de l'Assemblée Madame Corinne PETIT, prénommée (le Scrutateur).

(Le président, le secrétaire et le scrutateur sont collectivement appelés le Bureau).

Le Bureau ayant ainsi été constitué, Madame le Président déclare:

I. Qu'il résulte d'une liste de présence dressée, que toutes les six cents (600) actions d'une valeur nominale de six mille deux cent cinquante euros (6.250.- EUR) chacune, représentant l'intégralité du capital social de trois millions sept cent cinquante mille euros (3.750.000.- EUR) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence ensemble avec les procurations dûment signées «ne varietur», resteront annexées au présent procès-verbal, pour être soumises en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour

1. Dissolution de la Société et décision de mettre la Société en liquidation volontaire;
2. Nomination de FIDESCO S.A. en tant que liquidateur en vue de la liquidation volontaire de la Société (le «Liquidateur»);
3. Détermination des pouvoirs du Liquidateur et détermination de la procédure de mise en liquidation de la Société;
4. Divers.

Après délibération, l'Assemblée a approuvé les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide avec effet immédiat de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de nommer FIDESCO S.A. avec le siège social est établi au 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 68.578, en tant que liquidateur de la Société.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de conférer au Liquidateur les pouvoirs les plus étendus tels que stipulés dans les articles 144 et seq. de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée (la Loi).

L'Assemblée décide également d'instruire le Liquidateur, dans la limite de ses capacités et selon les circonstances, afin qu'il réalise l'ensemble des actifs et solde les dettes de la Société.

L'Assemblée décide que le Liquidateur sera autorisé à signer tous actes et effectuer toutes opérations au nom de la Société.

L'Assemblée décide également de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur, pour le compte de la Société en liquidation, afin qu'il exécute, délivre, et effectue toutes obligations relatives à tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et à la liquidation de ses actifs.

L'Assemblée décide en outre de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur afin d'effectuer, à sa discrétion, tous versements d'avances en numéraire ou en nature des bonis de liquidation aux associés, conformément à l'article 148 de la Loi.

Frais

Tous les frais et honoraires dus en vertu des présentes et évalués à mille sept cents euros (1.700.- EUR) sont à charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, tous ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. Petit, M. Krecké et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 10 mars 2016. Relation: 2LAC/2016/5353. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 23 mars 2016.

Référence de publication: 2016083745/70.

(160050534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2016.

LPInvest, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4930 Bascharage, 190, boulevard J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 84.563.

L'an deux mille seize, le huit mars.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

A COMPARU:

Monsieur Ludovic PIETRETTI, dirigeant de société, né à Villerupt (France) le 20 juillet 1969, demeurant à F-54400 Longwy, 6, avenue Hyppolite d'Huart,
détenteur de mille deux cents (1.200) parts sociales.

Lequel comparant, agissant en sa qualité de seul associé de la société à responsabilité limitée "LPInvest" (numéro d'identité 2001 24 15 908), avec siège social à L-4702 Pétange, 23, rue Robert Krieps, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 84.563, constituée suivant acte reçu par le notaire Tom METZLER, alors de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 20 novembre 2001, publié au Mémorial C, numéro 408 du 13 mars 2002 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le prédit notaire Tom METZLER, en date du 18 juillet 2002, publié au Mémorial C, numéro 1388 du 25 septembre 2002,

s'est réuni

en assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social à L-4930 Bascharage, 190, boulevard J.-F. Kennedy et en conséquence de modifier la première phrase de l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le siège social est établi à Bascharage.»

Deuxième résolution

L'associé unique constate que l'adresse de l'associé unique, respectivement du gérant unique Monsieur Ludovic PIETRETTI est désormais fixée à F-54400 Longwy, 6, avenue Hyppolite d'Huart.

Le comparant déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le bénéficiaire réel de la société faisant l'objet des présentes et agir pour son propre compte et certifie que la société ne se livre pas et ne s'est pas livrée pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué sans nul préjudice à mille euros (€ 1.000.-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: PIETRETTI, A. WEBER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 17 mars 2016. Relation: 1LAC/2016/8974. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): MOLLING.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande.

Bascharage, le 23 mars 2016.

Référence de publication: 2016083701/44.

(160050718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2016.

Yuzhchukmorneftegaz Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 185.548.

—
EXTRAIT

Il résulte de la décision des associés de la Société du 29 mars 2016 que:

- Monsieur Thomas J. Frantes a démissionné avec effet au 13 mai 2015 en tant que gérant de catégorie B de la Société,
- Monsieur Ryan James Krueger, né le 9 juillet 1979 à Alpena, Michigan (États-Unis d'Amérique), demeurant professionnellement à 22777 Springwoods Village Parkway, Spring, Texas 77389, États-Unis d'Amérique, a été nommé avec effet au 29 mars 2016 en tant que gérant de catégorie B de la Société pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Référence de publication: 2016089205/16.

(160057378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2016.